

Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes Apostolicae*, 145

**Visite apostolique des diocèses de Corse
par Mgr Girolamo Curlo, évêque de Vintimille
(1615-1616)**

**Extrait concernant les communes actuelles du Pays de Balagne
appartenant aux diocèses d'Aleria, Mariana et Sagone**

I

Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes Apostolicae*, 145

Coordination et direction scientifiques
Antoine Franzini et Louis Belgodere de Bagnaja

Transcription
Odir Dias

Traduction
Armelle Le Huërou

2015

**Visita apostolica in Corsica di Girolamo Curlo vescovo di Ventimiglia
(1615-1616)**

Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes apostolicae*, 145

[1r]

Marianensis

Visitatio locorum et villarum diocesis Marianensis

Visita 1615 Lett. M Marianensis

[3r]

Jesus Maria sint nobiscum semper.

Bastie. 1615 die mercurii vigesimaprima octobris in tertiis in ecclesia cathedrali seu parochiali.

Initium visitationis apostolicae reverendissimi domini episcopi Vintimiliensis.

[...]

**Visite apostolique en Corse de Girolamo Curlo, évêque de Vintimille
(1615-1616)**

Archivio Segreto Vaticano, Congregazione dei Vescovi e Regolari, *Visitationes apostolicae*, 145

[1r]

[Diocèse de] Mariana.

Visite des lieux et villages du diocèse de Mariana.

Visite [de] 1615. Lettre M. Mariana

[3r]

Que Jésus, Marie soient toujours avec nous.

Bastia. Mercredi 21 octobre 1615 à tierce en l'église cathédrale et paroissiale.

Début de la visite apostolique du révérendissime seigneur évêque de Vintimille.

[...]

Illustrissimus et reverendissimus dominus Hieronymus Curlus Dei et apostolicae sedis gratia episcopus Vintimiliensis apostolicus et generalis visitator in presenti insula Corsica [...]

[40v] 1616 die dominico decimaquarta mensis februarii

Visitavit **ecclesiam parochialem sub titulo Anunciationis loci Pedani** que servit pro vice parochiali cum ecclesia parochialis sit sancti Ioannis evangelistae, quae est dirupta, sub plebaniae de Caccia, loci tamen Pedani de Caccia, cuius est titularis reverendus Romanus de Caccia, etatis annorum 32, annui redditus ut asseritur librarum 300, animarum 50 vel circa, qui reverendus Romanus non comparuit, immo cum sit de crimine inditiatus asserunt arripuisse fugam.

Non adest tabernaculum nec conservatur sanctissimum Eucharistiae sacramentum.

Icona est indecens, male picta et vetusta, adsunt duo candelabra ferrea.

Altare est debite mensure.

L'illustrissime et révérendissime seigneur Girolamo Curlo, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque de Vintimille et visiteur général et apostolique en la présente île de Corse [...]

[40v] Dimanche 14 février 1616

Il a visité **l'église paroissiale sous le titre de l'Annonciation du lieu de Pedano**, qui sert d'église paroissiale, l'église paroissiale étant celle de San Giovanni Evangelista, qui est ruinée, sous la piévanie de Caccia, cependant du lieu de Pedano de Caccia, dont le titulaire est le révérend Romano de Caccia, âgé de 32 ans³ ; revenus annuels, selon ce qu'on dit, de 300 livres ; [cure d']environ 50 âmes. Ce révérend Romano n'a pas comparu, mais on dit que, soupçonné de crime, il a pris la fuite⁴.

Il n'y a pas de tabernacle et le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie n'est pas conservé.

Le tableau est indécent, mal peint et vétuste ; il y a deux chandeliers de fer.

L'autel est à la dimension requise.

³ Cette phrase un peu obscure pourrait se lire comme suit : l'église de l'Annonciation sert actuellement d'église paroissiale, le bénéfice restant celui de San Giovanni Evangelista. Cette dernière église, ruinée, est placée sous la juridiction de la piévanie de Caccia. Elle est sur le territoire de Pedano, dit ici de Caccia.

⁴ Une cloche toujours présente dans le campanile de l'Annunziata porte, avec la date de 1616, les noms de ses donateurs, dont le révérend Romano : + S. JOVANES ORA PRO NOBIS. IL CANONICO ROMANO RECTOR IL S(ignor)LOG(otenen)TE ORLANDUCCIOLO DEL P(e)DANO. E + GUCANTO SUO FR(a)TELLO ANO FATO QUESTA OP(e)RA. MDCXVI. (dans G. Moracchini-Mazel, S. Orsini, F. Pini, « Les sanctuaires préromans de Corse... I – L'ancienne église S. Giovanni Evangelista à Pietralba », *Cahier Corsica* 220, 2005, p. 17). Romano était déjà curé de Pedano en 1611-1612 (ADHC, 3 G 1/1).

Mandat quod scabellum circundet latera ipsius altaris per uncias 12, petraque sacrata reponatur in capsula nucea vel alio decentiori ligno latitudine unciarum duarum.

Confessionale quod est in presbiterio omnino removeatur et in loco in ecclesia conspicuo a nobis significato reponatur ad formamque debitam et prescriptam redigatur, figuraque sanctissimi crucifix(us), casus (illustrissimi) ac reverendissimi ordinarii affigantur

Fenistellaque pro conservandis urceolis tintinabuloque gestaturo a latere epistole orname (politeque) fiat ex marmore solidove lapide ubi potest, a solo alte extru(atur) [41r] cubitis duobus, eius vero latitudo sit onciarum 16, altitudo 24.

Non conservantur vasa sacramentorum.

Adest unum tantum corporale maculis plenum.

Adest fons baptismalis in ecclesia omnino nudus, sine aqua, sine vase, cancellis, ciborio aliisque debitis ornamentis.

Ecclesia est omnino destituta sacramentis et sine ornamentis, sine palio, sine bursa, planetis et aliis.

Iam quatuor sunt menses quod ipse parochus Romanus non recidet [*sic* ; lire *residet*].

Il mande que le marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces et que la pierre consacrée soit déposée dans un cadre de noyer ou d'un autre bois tout aussi décent de deux pouces d'épaisseur.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible et par nous indiqué, et ramené à la norme requise et prescrite ; que la figure du Très Saint Crucifié et les cas de l'illustrissime et révérendissime ordinaire y soient ajoutés⁵.

Qu'on fasse une niche polie et ornée pour conserver les burettes et la clochette à main du côté de l'Épître, en marbre ou d'une autre pierre dure, où il est possible ; qu'elle s'élève du sol à une hauteur [41r] de deux coudées, que sa largeur soit de seize pouces, sa hauteur de vingt-quatre.

Les vases des sacrements ne sont pas conservés.

Il y a seulement un corporal plein de taches.

Il y a dans l'église des fonts baptismaux, complètement nus, sans eau, sans vase, sans balustrade, sans *ciborium* ni autres ornements requis.

L'église est complètement abandonnée des sacrements et sans ornements, sans parement d'autel, sans bourse, chasuble et autres.

Il y a désormais quatre mois que le curé Romano ne réside pas.

⁵ Appelés aussi simplement « cas » ou « cas réservés », il s'agit de péchés dont l'absolution est réservée soit au pape, soit à l'ordinaire (l'évêque du lieu) et dont la liste doit apparaître sur le confessionnal.

Parochialis sancte Marie de Petra Alba

Altare est debite mensure, mensa altaris ut aiunt est consecrata, que de tela cerata tota tegatur et occludatur.

Confessionale quod est in presbiterio omnino remov[e]atur et in ecclesia in loco conspicuo significato reponatur.

Afiganturque casus sanctissimo domino reverendissimoque ordinario reservatis [*sic*: lire *reservati*] et figura sanctissimi Crucifixi formaque absolutionis.

Fons baptismalis est marmoreus et satis decens, mandatur iuxta fontem pingi figuram praecursoris Christum baptisantis.

Cemiterium est ante fores ecclesie sine porta.

[41v] Oratorium sancte Crucis confratrum loci Petre Albe

In die Cene Domini lavantur pedes confratribus et fit commextio (in) pane et aliis, quod omnino prohibetur.

Habent capitula, que intra spatium quatuor mensium reformatur et confirmentur a reverendissimo ordinario Marianensi, aliter elapsis dictis

[Église] paroissiale de Santa Maria de Petralba

L'autel est à la dimension requise, la table de l'autel, à ce qu'on dit, a été consacrée ; qu'elle soit toute entière couverte et fermée par une toile cirée.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église dans un endroit visible.

Que soient ajoutés les cas réservés au très saint seigneur et au révérendissime ordinaire⁶, la figure du Très Saint Crucifié et la forme de l'absolution⁷.

Les fonts baptismaux sont en marbre et assez décents ; il est mandé que sur les fonts soit peinte la figure du Précurseur⁸ baptisant le Christ.

Le cimetière est devant les portes de l'église, il n'a pas de porte.

[41v] Oratoire de Santa Croce de la confrérie du lieu de Petralba

Le jour de la Cène du Seigneur⁹, les confrères se lavent les pieds [entre eux] et on fait un banquet en pain et autres, ce qui est absolument prohibé.

Ils ont des statuts : que sous un délai de quatre mois ils soient réformés et confirmés par le révérendissime ordinaire de Mariana, sans quoi, au terme

⁶ Voir note ci-dessus.

⁷ *Forma absolutionis* : la forme d'un sacrement consiste dans les paroles prononcées par celui qui l'administre pour le faire.

⁸ Jean-Baptiste.

⁹ Le Jeudi saint.

mensibus invalida esse declarat, et quod de cetero sub constitutionibus a sancto Carolo Borromeo institutis militent et (...) oservent.

Itinerando etiam visitavit ecclesiam diruptam adhuc moeniis circum circa firmam, sine tecto, que intus est bestiis et hominibus patens, sub antiquo titulo sancti Marcelli, nuncupata la pieve di Petralba, cuius ut asseritur est possessor reverendus [*rayé*: dominus Ascanius de Cavaleriis archidiaconus] Sarzanensis, et locantur redditus annuales eiusdem plebaniae (libris) 650.

Visitavit et aliud beneficium seu ecclesiam destructam sub titulo sancti Michaelis, de qua est possessor reverendus Ascanius de Cavaleriis archidiaconus Sarzanensis.

Habet hec ecclesia participationem in fructibus cum parochiali sanctae Mariae del Tetto de Petralba et Beatae Mariae Annunciationis del Pedano de Petralba, eius redditus annuales locantur (libris) 200 Genuae, et est bestiis et hominibus patens, omnino destitu(ta).

desdits mois, il les déclare invalides ; et à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et (...) les observent.

En chemin, il a aussi visité une église ruinée aux murs encore à peu près solides, sans toit, dont l'intérieur est ouvert aux bêtes et aux hommes, sous l'ancien titre de San Marcello, appelée *pieve* de Petralba, dont, selon ce qu'on dit, est possesseur le révérend [*rayé*: seigneur Ascanio de Cavaleriis, archidiacre] de Sarzana et les revenus annuels de cette même piévanie sont établis à 650 (livres).

Il a aussi visité un autre bénéfice, une église détruite sous le titre de San Michele, dont est possesseur le révérend Ascanio de Cavaleriis, archidiacre de Sarzana.

Cette église a une participation aux revenus de l'église paroissiale Santa Maria du Teto de Petralba et de la Bienheureuse Marie de l'Annonciation du Pedano de Petralba et ses revenus annuels sont établis à 200 livres de Gênes ; et elle est ouverte aux bêtes et aux hommes, complètement abandonnée.

[42r] Belgodere

P(re)te Antonio da Belgodere hebbe l'anno passato una figlia.

Die XVII februarii

Visitavit **ecclesiam parochialem sub titulo sancte Mariae loci dell'Occhiatana**, cuius est titularis multum reverendus Antonius Paulus Malaspina nunc carceratus, et eidem inservit in vice parochum reverendus Iacobus Iosanti de Belgodere, annui redditus scutorum 200 et animarum 560, dictus reverendus Iacobus inservit pro incertis altaris et ultra pro mercede ad arbitrium dicti reverendi domini Antonii Pauli.

Et primo sanctissimum Eucharistiae sacramentum

Conservatur in parvo tabernaculo picto et inaurato decenter ornato.

In comunicandis fidelibus tempore Paschatis nomen ipsorum de cetero in scriptis exigat.

In die iovis sancti conservatur sanctissimum sacramentum super altari in propria pisside, quod in posterum in calice iuxta rub(ricas) missalis cum luminibus et debitis ornamentis conservetur.

De vello pro defferendo sanctissimo sacramento infirmis provideatur, prout de alia lanterna ad associandum.

Omnes infirmi per modum viatici comunicantur, quod generaliter

[42r] Belgodere

Le prêtre Antonio de Belgodere a eu une fille l'an dernier¹⁰.

17 février

Il a visité **l'église paroissiale sous le titre de Santa Maria du lieu d'Occhiatana**, dont est titulaire le très révérend Antonio Paolo Malaspina actuellement incarcéré, à la place de qui sert de curé le révérend Giacomo, fils de Giovanni Santo de Belgodere ; revenu annuel de 200 écus, [cure de] 560 âmes ; le dit révérend Giacomo assure son service moyennant des revenus incertains¹¹ et, en outre, moyennant un salaire à l'appréciation du dit révérend seigneur Antonio Paolo.

Et d'abord le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Il est conservé dans un petit tabernacle peint et doré décentement orné.

Pour la communion des fidèles au temps de Pâques, qu'il exige à l'avenir leur nom par écrit.

Le Jeudi saint, le Très Saint Sacrement est conservé sur l'autel dans sa pyxide : à l'avenir qu'il soit conservé dans un calice, suivant les rubriques du missel, avec les luminaires et les ornements requis.

Qu'on se pourvoie d'un voile pour porter le Très Saint Sacrement aux malades, ainsi que d'une autre lanterne pour l'accompagner.

Tous les malades communient en viatique, ce à quoi il faut prendre garde

¹⁰ Mention en italien dans le texte. Il s'agit à l'évidence du prêtre Antonio Paolo Malaspina de Belgodere, curé d'Occhiatana (voir ci-dessous).

¹¹ *Incertis altaris* : Au XVIII^e siècle et après on parle des *incertarelli*, toutes sortes de dons à des moments comme mariages, baptêmes etc... Le scribe a-t-il traduit phonétiquement en *incertis altaris* ?

advertendum est. In comunicandis fidelibus ultra mapam mundam de alio mantili ad expergendum provideatur.

De pluviali provideatur.

[42v] Defficiunt palia altaris viridi, nigri et morelli colorum ecclesiae.

De missali novo provideatur.

Corporaliis, purificatoriis et amictis crux imprimatur.

Adest semper lampas expensis societatis Corporis Christi, cerae vero pro altari a mulieribus societatis Domine Nostre subministrantur parochis, et ipse parochus a prioribus petit dictas ceras, et sic submi[ni]strantur.

Unicum ta[n]tum conopeum rubei coloris adest pro tabernaculo.

Fenestrella a cornu evangelii tela vel (vitre) muniatur omnino.

Fons baptismalis est marmoreus rotundus.

Pes eius ex carce cum cupula lignea bene aptata, non adest imago precursoris.

Non conservantur sacra olea in dicto baptisterio sed prope altare.

Sacrarium prope dictum altare.

en général. Pour la communion des fidèles, outre une nappe propre, qu'on se pourvoie d'une autre serviette pour essuyer [les lèvres des communicants].

Qu'on se pourvoie d'un pluvial.

[42v] Manquent des parements d'autel de couleurs verte, noire et brun foncé à l'église.

Qu'on se pourvoie du nouveau missel¹².

Que la croix soit imprimée sur les corporaux, purificateurs et amicts.

Il y a toujours une lampe aux frais de la compagnie du *Corpus Christi*, mais les cierges pour l'autel sont fournis au curé par les femmes de la compagnie de Notre-Dame¹³ : le curé lui-même demande les dits cierges à la prieure et ainsi sont-ils fournis.

Il y a seulement un unique conopée de couleur rouge pour le tabernacle.

Il faut absolument munir la petite fenêtre du côté de l'Évangile d'une toile ou d'une vitre.

Les fonts baptismaux sont en marbre, ronds.

Leur pied est en chaux; avec une coupole en bois bien adaptée ; il n'y a pas de représentation du Précurseur.

Les huiles sacrées ne sont pas conservées dans le dit baptistère mais près de l'autel.

Le sacraire est près du dit autel.

¹² Il pourrait s'agir de la nouvelle édition typique du missel romain, incorporant quelques modifications et ajouts, promulguée en juillet 1604 par le pape Clément VIII. À moins que le missel présent dans l'église ne soit détérioré.

¹³ Des béguines appartenant au tiers-ordre franciscain, *Compagnia delle Donne Pinzocole* ou *di Nostra Donna*.

Vasa oleorum sunt stanea satis decentia sine bursa.

Oleum infirmorum conservatur in parvo vase staneo satis decenti cum bursa rubei coloris et manet in armariolo sub clave cum aliis supradictis oleis a cornu evangelii.

Mortui ullulantur a propinquis.

Non adest candelabrum, XV candela pro hebdomode sancta.

[43r] Confessionale est in presbiterio sine grate ferrea, genuflexorio, et omnino indecenti.

Ecclesia [*sic* ; lire *ecclesiae*] clavis ipsius penes rectorem, qui aliquando ipsam clavem dimitit vicinis.

Oratorium disciplinantium sub titulo Annunciatae

Habet decentem iconam novam bene ornatam, mensa est angusta nimis, et ad formam reducatur.

Habent capitula antiqua cum canticis vulgaribus cardinalis Neapolionis.

Mulieres concurrunt ad officia audienda.

Non lavantur pedes.

Nullos habent certos redditus.

Les vases des huiles sont en étain, assez décents, sans bourse.

L'huile des malades est conservée dans un petit vase d'étain assez décent avec une bourse de couleur rouge et se trouve dans la petite armoire sous clef avec les autres huiles susdites du côté de l'Évangile.

Les morts sont pleurés les proches.

Il n'y a pas de chandelier ; quinze chandelles pour la semaine sainte.

[43r] Le confessionnal est dans le presbytère sans grille de fer, sans agenouilloir et absolument indécent.

Clef de cette église aux mains du recteur, qui laisse parfois cette clef aux voisins.

Oratoire des *Disciplinati* sous le titre de l'Annunziata

Il a un nouveau tableau décent, bien orné ; la table [de l'autel] est trop étroite : qu'elle soit ramenée à la norme.

Ils ont des statuts anciens avec des cantiques en langue vulgaire du cardinal de Naples¹⁴.

Les femmes se pressent pour écouter les offices.

Ils ne se lavent pas les pieds¹⁵.

Ils n'ont aucun revenu fixe.

¹⁴ Il pourrait s'agir du cardinal Ottavio Acquaviva d'Aragona, élu archevêque de Naples en 1605, qui, d'après la *Magna Bibliotheca ecclesiastica* (1734, vol. 1, p. 520) aurait écrit des œuvres poétiques. Avec nos remerciements à Thierry Favier.

¹⁵ Lavement des pieds le Jeudi saint.

Computa non redunt reverendissimo ordinario vel curato.

(Sibilia)

In via itinerando adest ecclesia campestris sancti Marcelli, que simul cum alia campestri sancti Gavini fuerunt in emphiteusim cpouesse a reverendo abbate monasterii Montis Oliveti golfi Spediae sub cuius proprietate sunt dicte ecclesiae, nunc illas conducit reverendus Antonius Paulus Malaspina.

Ecclesiae ipse sunt hominibus et bestiis patentes, sine ianuis, habent reditum scutorum 300 ut asseritur.

[43v] Ecclesia sancti Bartholomei

Dicta ecclesia erat prius parochialis dell'Occhiatana, est satis decens ecclesia, et clauditur cum clave.

Habet iconam satis decentem. In die festivitatis celebratur missa, et tunc omnibus necessariis ad sa[c]rif[i]cium munitur.

Cemiterium est prope et circum circa dictam ecclesiam.

Non habet crucem.

Mortuorum ossa sunt (s)cooperta, tamen pauci tumulantur, sed ut plurimum ad ecclesiam sancti Francisci Minorum de Observantia sepeliuntur.

Ils ne rendent pas de comptes au révérendissime ordinaire [l'évêque] ou au curé.

(Sibilia) [*notation marginale obscure*]

En chemin, il y a l'église champêtre de San Marcello qui, avec l'autre église champêtre de San Gavino, a été concédée en emphytéose par le révérend abbé du monastère olivétain du golfe de La Spezia¹⁶, sous la propriété duquel sont les dites églises ; c'est actuellement le révérend Antonio Paolo Malaspina qui les prend à bail.

Ces églises sont ouvertes aux hommes et aux bêtes, sans portes ; elles ont, selon ce qu'on dit, un revenu de 300 écus.

[43v] Église de San Bartolomeo

La dite église était auparavant l'église paroissiale d'Occhiatana ; c'est une église assez décente et elle ferme à clef.

Elle a un tableau assez décent. Le jour de la fête du saint, la messe est célébrée et [l'église] est alors munie de tout le nécessaire pour le sacrifice.

Le cimetière est à côté et tout autour de la dite église.

Il n'a pas de croix.

Les ossements des morts sont à découvert. Cependant seulement un petit nombre de défunts sont enterrés ici, car la plupart sont ensevelis à l'église de San

¹⁶ Santa Maria delle Grazie de Porto Venere.

[44r] Visitavit ecclesiam parrochiam sub titulo sancti Ioannis Baptistae, distans ab hab(itato)/hab(itationibus) per quartum miliaris loci de Speloncato, et est tectum ipsius ecclesiae colapsum, et non celebratur ibi quia est etiam circumdata a cemiterio, quod est undique apertum, bestiis et hominibus patens.

De fructibus est reverendus Petrus Ioannes ultimus possessor et titularis, et fuit ipsa ecclesia ad concursum posita et relatum obtinuisse reverendus Marchus Angelus de Sancta Reparata archidiaconus Marianensis, et loco dicte parochialis ut supra colapse nunc cura animarum exercetur in capella seu ecclesia sancti Michaelis in dicto loco de Speloncato, cui inservit per modum provisionis reverendus Ioannes Dominicus Iussani.

Et primo sanctissimum Eucharistiae sacramentum, quod conservatur in tabernaculo inaurato decenti et decenter ornato in pisside de argentea condecenti, clavis ipsius inaurari mandat cum bursa rubei coloris, et nunc conse[r]vatur in scatula sub sera et clavi.

In defferendo sanctissimo sacramento infirmis non adsunt lanterne.

Non adest velum.

[44v] Defertur cum baldachino et luminibus infirmis.

Francesco des Mineurs de l'Observance.

[44r] Il a visité l'église paroissiale sous le titre de San Giovanni Battista, distante d'un quart de mille des habitations du lieu de Speloncato ; le toit de cette église est tombé et on n'y célèbre pas, car elle est aussi entourée d'un cimetière qui est ouvert de tous côtés et accessible aux bêtes et aux hommes.

Le dernier possesseur et titulaire du revenu est le révérend Pietro Giovanni et cette église fut proposée au concours et l'on raconte que c'est le révérend Marco Angelo de Santa Reparata, archidiacre de Mariana, qui l'a obtenue. Et au lieu de la dite église paroissiale, ruinée comme il a été dit ci-dessus, la cure des âmes est actuellement exercée dans la chapelle ou église San Michele au dit lieu de Speloncato, que dessert provisoirement le révérend Giovanni Domenico de Iussani.

Et d'abord le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans un tabernacle doré décent et décentement orné dans une pyxide d'argent fort décente : il mande que sa clef [du tabernacle] soit dorée, avec une bourse de couleur rouge ; elle est actuellement conservée dans une cassette sous serrure et sous clef.

Il n'y a pas de lanternes pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Il n'y a pas de voile.

[44v] Il [le Très Saint Sacrement] est porté aux malades avec le baldachin et les lumières.

In principio morbi infirmis defertur per modum viatici.	Au début d'une maladie, il est porté aux malades en viatique.
In comunicandis fidelibus non exigit nomina confitentium in scriptis.	Pour la communion des fidèles, [le curé] n'exige pas les noms de ceux qui se sont confessés.
Ablutionem comunicandis in calice sconsacrato.	Ablution pour les communicants dans un calice déconsacré.
Ita etiam a mapa tergunt labia comuni<ti>cantibus.	De même aussi s'essuient-ils les lèvres à la nappe [d'autel] en communicant.
Petra sacrata altaris est angusta et amovibilis et non in proprio loco.	La pierre consacrée de l'autel est étroite et amovible et n'est pas à son emplacement.
Palia altaris deficiunt albi, viridi ac violacei colorum.	Il manque des parements d'autel de couleur blanche, verte et violette.
Ita de planetis eiusdem coloris.	De même pour les chasubles de cette couleur.
Duo tantum purificatoria et quatuor adsunt corporalia, quibus et amictis defficit crux.	Il y a seulement deux purificateurs et quatre corporaux, auxquels, ainsi qu'aux amicts, il manque la croix.
Ardet semper lampas ante sanctissimum sacramentum expensis societatis Sanctissimi Sacramenti.	Une lampe brûle toujours devant le Très Saint Sacrement aux frais de la compagnie du Très Saint Sacrement.
Mulieres societatis Beatae Mariae Virginis curam habent de lampade in infunden(do) oleo. Ita et de ceris a prioritia subministrantur.	Les femmes de la compagnie de la Bienheureuse Vierge Marie ont la charge de verser de l'huile dans la lampe. De même pour les cierges : ils sont fournis par la prieure.
Baldella seu scabellum altaris est angustum nimis et non circumdat mensam.	La plateforme ou marchepied de l'autel est trop étroite et ne fait pas le tour de la table [de l'autel].
Onbrella etiam defficit.	Il manque aussi l'ombrelle.
Fons baptismalis est marmoreus, rotundus, pes ex calce, habet tegmentum ligneum et conopeum ligneum.	Les fonts baptismaux sont en marbre, ronds ; le pied est en chaux ; ils ont un couvercle de bois et un dais de bois.

[45r] Non adest immago praecursoris.

Prope dictum fontem adest sacrarium.

Adest abusus quod infantes in propria domo in suffragium baptizantur et sepe numero ad ecclesiam amplius non redunt.

Sacrarium est prope fontem sine sera et clavi.

In dicto fonte adest armariolum in quo conservantur vasa oleorum sacrorum in parva bursa (panni) rubei coloris indecenti.

Vasa et cocliare sunt vetustae.

Claves in domo rectoris nudae conservantur sine bursa.

Oleum infirmorum conservatur in armariolo decenti in vase staneo et bursa serica satis decenti, clavis armarii curatus penes se conservat.

Paramenta ecclesiae in capsia retro altare sine clave conservantur.

Confessionale non habet casus et bullam.

Altari maiori exercetur societas Sanctissimi Rosa(rii).

Altare Anunciate. Petra sacrata est angusta et nimis in mensa distans ad usum cellebrandi.

Nulla habet paramenta.

Disciplinantes exercent in eadem ecclesia (licet) (conficitur) oratorium

[45r] Il n'y a pas de représentation du Précurseur.

Près des dits fonts, il y a un sacraire.

Il y a abus car les enfants sont baptisés dans leur maison *in suffragium*¹⁷ et très souvent ils ne reviennent plus à l'église.

Le sacraire est près des fonts sans serrure ni clef.

Dans les dits fonts, il y a une petite armoire où sont conservés les vases des saintes huiles dans une petite bourse indécente (de tissu) de couleur rouge.

Vases et cuiller¹⁸ sont vétustes.

Les clefs sont conservées à nu dans la maison du recteur, sans bourse.

L'huile des infirmes est conservée dans une petite armoire décente dans un vase d'étain et une bourse de soie assez décente. La clef de l'armoire se conserve chez le curé.

Les parements de l'église sont conservés dans un coffre sans clef derrière l'autel.

Le confessionnal n'a pas les cas [réservés] et la bulle¹⁹.

La compagnie du Très Saint Rosaire pratique au maître-autel.

Autel de l'Annunziata. La pierre consacrée est étroite et trop distante dans la table pour la célébration.

Il n'a aucun parement.

Les *Disciplinati* pratiquent dans la même église bien que soit construit un

¹⁷ *In suffragium* : en faveur de leur âme.

¹⁸ *Cocliare* ou *cocliare* (coclear, cochlerare) : cuiller ou louchette baptismale.

¹⁹ *Casus et bulla* : les cas réservés à l'évêque et au souverain pontife et la bulle *In Coena domini*, qui doivent être affichés à l'intérieur du confessionnal.

novum, non adsunt abusus Cene Domini, et in omnem casum fuit ipsis vetitum.

[45v] Monticello

P(re)te Aliseo di Giossani in concubinato con Pia e Santa sorelle di Niolo vi ha un figliolo con la (...) [et un mot intercalé entre les deux lignes, au-dessus de (...)].

Il canonico Simon Giovanni Savelli concub(inario) publico ha figlioli con una dona del proprio paese et con altra sua parente del medesimo paese, lo sa Farrando et altri ch'esso dirà, il canonico Filippo Savelli che sta <e> [con] Giobattista suo fratello, Orso Giacomo d'Evangelista, Paulo di Bartolomeo, Farando d'Usentone, Pompeo di Francesco, tutti di questo luogo.

Stuprò una vergine figlia di Giudice di Domenico e quando la figlia si tolse del sforzo la mandò a Lumio e doppo l'ha tenuta pubblicamente, con la quale ha havuto doi maschi et una figlia, testimoni li sudetti.

Si chiama Rosaspina figlia di Giudice quondam Domenico.

Ha avuto una figlia di Santa, un maschio, essendo detta donna vedova, testimoni li sudetti. Si chiama Lucensa quondam Antonio Maria.

Mentre era chierico lasciò l'habito clericale et andava in habito secolare et archibugio a ruota sicome hora porta pistole.

nouvel oratoire ; il n'y a pas d'abus pour la Cène du Seigneur²⁰ et en tout cas cela leur a été interdit.

[45v] Monticello

Le prêtre Aliseo de Giussani vit en concubinage avec les sœurs Pia et Santa, du Niolo, et il a un fils avec (...)

Le chanoine Simon Giovanni Savelli, concubinaire notoire, a des enfants avec une dame de son propre village, et avec une autre, sa parente du même village : Farrando le sait et d'autres peuvent le dire : le chanoine Filippo Savelli qui est présent avec son frère Giovanni Battista, Orso Giacomo d'Evangelista, Paolo de Bartolomeo, Farando d'Usentone, Pompeo de Francesco, tous de ce lieu.

Il a fait violence à une vierge, fille de Giudice de Domenico, et quand la jeune fille eut accouché (ou bien : se fut tirée de ce mauvais pas), il l'a depuis tenue publiquement ; avec elle il a eu deux garçons et une fille, témoins les susdits.

Elle s'appelle Rosaspina, fille de Giudice, fils de feu Domenico.

Il a eu une fille de Santa, et un garçon, alors que la dite dame était veuve, témoins les susdits. Elle s'appelle Lucensa, fille de feu Antonio Maria²¹.

Étant clerc, il laissa l'habit clérical et allait en habit séculier et arquebuse à rouet comme aujourd'hui il porte des pistolets.

²⁰ Le Jeudi saint.

²¹ Le passage semble incohérent : le scribe a-t-il fait une confusion entre les prénoms ?

[46r] Percosse nel volto una dona.

Accompagna banditi e li tiene in casa e particolarmente uno (chiamato) Guidone.

Testimonii li sudetti.

Figli quondam

Mariotta, Anton Paulo, Giovanni, (...) di Boletto.

[*le texte qui suit est rayé en diagonale*]

1616 die sabbati 20 februarii

Reverendus canonicus Simon Ioannis promisit et fideiussit de summa scutorum 200 de stando iuri et se presentialiter presentando toties quoties sub dicta pena (...).

Nominando in procuratorem citand(um) cap(itaneum) Michaellem Rocham cum facultate opportuna et pro eo (*messer*) Placidus quondam Pauli Hieronymi de Sancto Antonino.

Grimaldus quondam Pauli de Corbaglia et Biasius quondam Lionerii de Corbara presentes promittentes (etc.) et iuri (...) et (quoties) (...) indemnes (etc.) iuraverunt tact(is) (etc.), testes reverendi Sebastianus et Andreas rogati.

[46v] 1616 die iovis 25 februarii in loco Argagliolae

Illustrissimus et reverendissimus depu(tatus) visitator instante (domino) plebano Marcello procuratore multum reverendo Ioanne Andrea Arrigho plebano

[46r] Il frappa une dame au visage.

Il escorte des bannis [en fuite] et les reçoit dans sa maison, et particulièrement un (nommé) Guidone.

Témoins les susdits.

Fils de feu

Mariotta, Anton Paulo, Giovanni, (...) de Boletto.

[*le texte qui suit est rayé en diagonale*]

Samedi 20 février 1616.

Le révérend chanoine Simon Giovanni a promis et garantit la somme de 200 écus, son droit étant maintenu, et de se présenter en personne toutes les fois que, sous la dite peine, etc,

En nommant comme procureur, apte à recevoir les citations, Michele Rocha avec la faculté opportune, et à sa place (*messer*) Placido de feu Paolo Girolamo de Santo Antonino.

Grimaldo de feu Paolo de Corbaglia et Biagio de feu Leonello de Corbara, présents, promettant (etc) *et iuri* (...). Témoins requis, les révérends Sebastiano et Andrea.

[46v] Jeudi 25 février 1616 au lieu d'Algajola

L'illustrissime et révérendissime visiteur délégué, à la demande du seigneur piévan Marcello, procureur, et du fort révérend Giovanni Andrea

de Burgo, virtute mandati procure dicti Arrighi rogat(o) sub die vigesimasecunda presentis per dominum Scipionem Corbolan notarium de corte quod exhib(...), ampliavit tempus addocend(um) de suo titulo (per) menses duos proxime venturos et ita (etc.), testes alferius Lucianus Luciani de Palasca et alferius Pet(rus) (Frosini) vocati.

[le texte qui suit est rayé en diagonale]

1616 die ea ubi supra

Reverendus p(resbiter) Romanus de Caccia rector sancti Ioannis de Pedano Petralbae inquisitus (etc.) fideiussit de (scutis) 200 auri de se personaliter <personaliter> presentando et iuri stando (etc.) et iudicato parendo.

Nominando cap(itaneum) Paulum Magiocco de Bastia absentem cum facultate opportuna (etc.).

Et pro eo multum reverendus Simon Ioannis Savelli canonicus Aleriensis et reverendus Valentius Stephanini plebanus de Regno Aleriensis diocesis ambo presentes, fideiubentes et promitentes (sub etc.) in solidum (com...) (renunciantes) et quos resp(ectiv)e indemnes (etc.) (sub etc).

Testes reverendus Sebastianus et Ioannes Antonius Bergognius familiares (etc.).

Arrighi, piévan de Borgo, en vertu du mandat de procuration reçu le 22 du présent mois par le seigneur Scipione Corbolan²², notaire de la cour [de l'Algajola], [mandat] qui fut exhibé, augmenta le délai de son propre chef pour deux mois à venir (etc). Témoins appelés : l'*alfiere* Luciano Luciani de Palasca et l'*alfiere* Pietro Frosini (ou Fiorini).

[le texte qui suit est rayé en diagonale]

1616, même jour que plus haut

Le révérend prêtre Romano de Caccia, recteur de San Giovanni de Pedano de Petralba, requis (etc.), s'engagea à verser 200 (écus) d'or pour assurer qu'il se présenterait en personne, son droit étant réservé, (etc.) et de se soumettre au jugement.

Nommant le capitaine Paolo Magiocco de Bastia, absent, avec la faculté opportune (etc).

Et pour lui le révérend Simon Giovanni Savelli, chanoine d'Aleria et le révérend Valentio Stefanini, piévan d'Areghno dans le diocèse d'Aleria, tous deux présents, prêtant serment et promettant (sous etc), solidairement, (...) (renonçant) et (...) respectivement indemnes (etc)

Témoins le révérend Sebastiano et Giovanni Antonio Bergogno, familiers (etc.).

²² Scipione Ceronio (*Vistighe corse*, I, tome 2, Ajaccio, 2004, p. 371, et ADHC, 3E 540, Giacomo notaro de Belgodere, 21 juin 1613), notaire, passe des actes en Balagne dans les années 1613-1615.

[47r] [*le premier texte est rayé en diagonale*]

1616 die sabbati 27 februarii in Argagliola

Reverendus Simon Giovanni canonicus Aleriensis de ordine reverendissimi domini, cum ipse canonicus intendat almam urbem rep(ete)re, mandat[ur] denuo (fideiubere) prout fideiubet de summa scutorum 200 (...) ord(ina)ta et pro eo de se presentando (etc.) si vocatus per totum mensem maii (proximum) (etc.) alferius Antonius Leonardus quondam Mariani Crucianus quondam Ioannis Andree et Ioannes Martinus quondam Ioannis Andree, omnes de Belgodere presentes (etc.) promitentes (etc.) (sub etc, renunciantes) et quos indemnes (sub etc), testes reverendus Ioannes Baptista de Regno rector Sancti Chilili Aleriensis diocesis et reverendus Petrus de Regno vicecuratus Sancti Antonini dicte diocesis vocati.

Marianensis

Visitavit ecclesiam parochialem sub titulo sancti Ioannis evangelistae loci de Muro de qua est titularis multum <et> reverendus Laurentius Luciani de Palasca, etatis suae annorum 34, animarum 450, et annui reditus librarum 350 vel circa, rector ab annis duobus circiter.

Ecclesia ipsa distat a viciniore habitatione per tertium miliaris, in qua non

[47r] [*le premier texte est rayé en diagonale*]

Samedi 27 février 1616, à Algajola.

Le révérend Simon Giovanni, chanoine d'Aleria, sur ordre du révérendissime seigneur [visiteur], alors que ce même chanoine s'apprête à gagner la Ville Sainte [Rome], se voit enjoindre de s'engager de nouveau, comme il s'engage, pour la somme de 200 écus (etc), et que se présenteront à sa place, s'il est appelé à comparaître, pendant tout le prochain mois de mai (etc.) Antonio Leonardo de feu Mariano, Cruciano de feu Giovanni Andrea et Giovanni Martino de feu Giovanni Andrea, tous de Belgodere, présents et promettant (...) et (sous etc), renonçant. Témoins appelés [à comparaître] : le révérend Giovanni Battista d'Aregno, recteur de San Quilico du diocèse d'Aleria et le révérend Pietro d'Aregno, vicaire de Sant'Antonino du dit diocèse.

Mariana

Il a visité l'église paroissiale sous le titre de San Giovanni Evangelista de Muro dont est titulaire le très révérend Lorenzo Luciani de Palasca, âgé de 34 ans ; 450 âmes, revenus annuels d'environ 350 livres, recteur depuis deux ans environ.

L'église est distante de l'habitation la plus proche d'un tiers de mille ; en

conservatur (attenta) dicta distantia sanctissimum Eucharistie sacramentum, quod comendamus ac uti laudabilem consuetudinem aprobamus illudque cust(odire) mandamus in oratorio Anunciate in (vico) sup(erio)ri ubi nunc adest.

[47v] Mandatque visitator ut altari provideatur de quatuor paliis colorum quibus utitur ecclesia iuxta anni tempora nec non de planetis, stolis et (bursis) pro calice ; de patenaque argentea deaurata (...) que aderat enea sit condecens¹, quam sconservavimus.

Item sex li[n]teneaminibus albis cum sit fere de predictis altare omnino destitut(um).

Nec non et de tabul[a] (*lire* tela) (viridi) coloris extendenda super altare sacrificio oblato ad extergendam pulverem.

Item (et) de tabula secreta missae continente tabulis deaurata aut nucea gonglutinata.

Item de clavi in pariete iuxta altare maius ad ponendum pileum sacerdotis celebrantis.

Item ordinat quod baldela altaris adaptetur ad hoc ut circumdat latera altaris saltim per oncias octo et cum sit nimis alta saltim per dimidia extrahatur.

Item etiam de armario sive capsula in qua vestes sacerdotales (conservantur) bene adaptata cum sera et clavi bene tuta.

raison de cette distance, le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie n'y est pas conservé, ce que nous recommandons et approuvons comme une coutume louable et nous mandons de le garder dans l'oratoire de l'Annunziata dans le village plus haut où il est actuellement.

[47v] Et le visiteur mande qu'on pourvoie l'autel de quatre parements d'autel des couleurs qu'utilise l'Église suivant les temps de l'année [liturgique] ainsi que de chasubles, étoles et (bourses) pour le calice ; d'une patène en argent dorée [qui doit remplacer] celle de bronze que nous avons déconsacrée.

De même, [qu'on se pourvoie] de six draps de lin blancs, puisque l'autel est privé de presque toutes les choses susdites.

Ainsi que d'une toile de couleur verte à étendre sur l'autel après l'offrande du sacrifice pour le protéger de la poussière.

De même [qu'on se pourvoie] aussi, d'une tablette dorée ou en noyer collée des secrètes de la messe²³.

De même [qu'on se pourvoie] d'un clou dans la paroi près du maître-autel pour accrocher le bonnet du prêtre célébrant.

De même, il ordonne que la plateforme de l'autel soit adaptée en sorte qu'elle entoure les côtés de l'autel au moins sur huit pouces et comme elle est trop haute, qu'elle soit abaissée au moins de moitié.

De même encore, que l'armoire ou coffre où (sont conservés) les vêtements sacerdotaux soit bien adaptée avec une serrure et bien fermée d'une

¹ *Condecens*: lecture difficile et mot incertain: *sit (...) indecens* ?

²³ *Tabula secreta*, table des secrètes ; la secrète, ou prière d'offrande, est dite au début de l'offertoire. Son nom vient de ce qu'elle est normalement prononcée à voix basse (en latin, *secreta*).

Item provideatur etiam de pelvi in [48r] qua adsint orciolei coperti goseo² pro sacrificio missae.

Item accomodetur pavementum ecclesie sive stratum et precipue penes altare maius.

Ita etiam fores ecclesie omnino accomodentur.

Candelabra ostensoria provideantur.

Fons baptismalis. Visitavit dictum fontem existentem in dicta ecclesia in ingressu a parte sinistra, qui est marmoreus et rotundus, verum quia non est pyramidis bene tuta nec sera bene aptata ideo intra tres dies (proximos) adaptari mandat cum alia sera et clavi, adeo ut toto undique (redu[ca]tur), eo maxime quia (divina) sacramenta intus conservantur.

Quando defferunt olea sancta extra fontem semper cum lumine fiat.

Et quod provideatur de vasibus decentioribus in quibus olea sacra conserventur dist(...).

Item et de capsula in qua linteamina sive gosipea ad extergendos infantes.

Item quod clavis fontis muniatur funiculo cum floculo serico viridis coloris nec non et de bursa eiusdem coloris in qua clavis ipsa conservetur, non

clef.

De même, qu'on se pourvoie aussi d'un bassin [48r] où il y ait des burettes couvertes d'une coque pour le sacrifice de la messe.

De même que le pavement ou pavage de l'église soit ajusté et principalement auprès du maître-autel.

Il faut aussi absolument ajuster les portes de l'église.

Qu'on se procure chandeliers, ostensoirs.

Fonts baptismaux. Il a visité les dits fonts existant dans la dite église à l'entrée à gauche : ils sont en marbre et ronds, mais comme le couvercle-pyramide n'est pas bien fermé ni bien adapté avec une serrure, il mande que sous trois jours il soit adapté avec une autre serrure et une clef, en sorte qu'il soit partout réduit, d'autant plus que sont conservés à l'intérieur les sacrements divins.

Lorsqu'ils portent les huiles saintes hors des fonts, que ce soit toujours avec un luminaire.

Et qu'on se pourvoie de vases plus décents où soient conservées les huiles saintes (...).

De même aussi [qu'on se pourvoie] d'un coffret où [conserver] les draps de lin ou les serviettes pour essuyer les enfants.

De même que la clef des fonts soit munie d'un cordon avec un floc de soie de couleur verte ainsi que d'une bourse de même couleur où conserver cette

² *Goseo* : *it. guscio*.

quidem in loco publico sed sub (alio) particulari (etiam) sub serra et clavi per parochum cust(od)iend(a) per (parochum).

Item quod piramidis tegatur (conopeo) (picto) et (pigatur) in par[i]ete (inmago) [48v] precursoris Christum baptizantis.

Pulpitum. Provideatur de baldachino ligneo et scala ad usum predicandi verbum Domini nec non et de crucifixo supra sugestorium.

Fenestrele ecclesiae grate ferrea muniantur.

Cemeterium circum sepiatur adeo ut animalia minime introhire possint, nec non de ostio cum ianuae patentes (sint), quod arbores olmarum in eo existentes excindantur.

Quod de cruce in medio muniatur.

Hortaturque ut aliaqua misteria passionis Domini in pariete pingantur.

Campanille devastatum ristaretur.

Porte ecclesiae. Intra dies sex sub pena interdicti de seris portis [sic] ecclesiae muniantur.

[49r] [page rayée dans le manuscrit]

1616 die martis prima martii in loco Lumii

Reverendus p(resbiter) Ulisses de Iussani habitator dello Monticello fideiussit et promisit de scutis 200 de stando iuri et (...) nominandum dominum

clef ; elle ne doit certes pas être gardée dans un lieu public mais sous un lieu particulier sous serrure et clef par le curé.

De même que le couvercle soit couvert (d'un conopée peint) et que (soit peinte) sur la paroi une (représentation) [48v] du Précurseur baptisant le Christ.

Chaire. Qu'on se pourvoie d'un baldaquin de bois et d'un escalier pour la prédication de la parole du Seigneur ainsi que d'un crucifix au-dessus de la chaire.

Que les fenêtres de l'église soient munies de grilles de fer.

Que le cimetière soit clôturé tout autour en sorte que les animaux ne puissent absolument pas s'y introduire ; que les ormes y existant soient abattus.

Qu'il soit muni d'une croix au milieu.

Et il exhorte à ce que quelques mystères de la Passion du Seigneur soient peints sur la paroi.

Que le clocher, ruiné, soit restauré.

Les portes de l'église : que sous six jours, sous peine d'interdit, les portes de l'église soient munies de serrures.

[49r] [page rayée dans le manuscrit]

1^{er} mars 1616, dans le lieu de Lumio

Le révérend prêtre Ulisse de Jussani, habitant du Monticello promet sous serment sous caution de 200 écus de comparaître en justice et (...) nommant le seigneur

(Paulum) Zerbi eius procuratorem, et pro eo m(agnifi)cus Laurentius Luciani et multum reverendus canonicus Simon Ioannes presentes (etc.) promittentes (etc.) (...) et quos indemnes (etc.), testes reverendus Andreas et dominus (Hieronymus) familiares.

Die ea

Reverendus Alexander de Regno vice curatus della Corbaia fideiussit ut supra de summa scutorum 100 de stando iuri (etc.), et pro eo reverendus Andreas (Sanctus) Florentius rector Lumii presens (etc.) promittens (etc.) (renuntians) et nominando cap(itaneum) Ioannem Philippum Falconetti.

Testes [m(...) Manonus Androvandi *ajouté en interligne*], dominus Hieronymus vocati.

Die ea

Reverendus Andreas (Sanctus) Florentius rector Lumii fideiussit de scutis 200 de stando iuri et se presentando in forma (etc.), et pro eo (etc.) cap(itaneus) Beniaminus quondam Renuculi de Lumio (promittens renuntians) [49v] [*page rayée dans le manuscrit*] nominando cap(itaneum) Michaellem Rocham (etc.), testes [(dominus) reverendus Alexander *ajouté en interligne*] dominus Hieronymus Castagnatens vocati.

1616 die sabbati quinta martii in loco Calvi

Reverendus Franciscus Landini olim Laurentii de Sarzana habitator Calvi

Paolo Zerbi son procureur et pour lui le magnifique Lorenzo Luciani et le très révérend chanoine Simon Giovanni présents (etc) promettant (etc) et indemnes ; Témoins le révérend Andrea et le seigneur Geronimo, familiers.

Ce jour,

Le révérend Alessandro d'Aregno vicaire de la Corbaia prêta serment pour 100 écus de comparaître en justice (etc.) et pour lui le révérend Andrea (San) Fiorenzo, recteur de Lumio, présent (etc.) promettant (etc) (renonçant) et en nommant le cap(itaine) Giovanni Filippo Falconetti.

Témoins appelés : *messer* Manone Androvandi, le seigneur Geronimo

Ce jour,

Le révérend Andrea (San) Fiorenzo, recteur de Lumio, a prêté serment pour 200 écus de comparaître en justice et de se présenter selon la norme (etc.), et pour lui (etc.) le cap(itaine) Beniamino de feu Renuculo de Lumio (promettant (etc) renonçant (etc), [49v] [*page rayée dans le manuscrit*] nommant le capitaine Michele Rocca (etc.). Témoins appelés : le révérend seigneur Alessandro, seigneur Geronimo Castagnino.

Samedi 5 mars 1616, dans le lieu de Calvi²⁴

Le révérend Francesco Landini de feu Lorenzo de Sarzana habitant de

²⁴ De nombreux personnages calvais ci-dessous se retrouvent dans l'exposé des familles calvaises, dans F. F. Battestini, *Calvi au XVI^e siècle (1563-1607)*, Asnières, 1968.

sponte fideiussit de scutis 100 de se personaliter presentando toties quoties et de stando iuri (etc.) sub (etc.), et pro eo mag(nificus) Georgius de Grisolis (quondam) Iosephi iuris utriusque doctor de loco Calvi presens promitens et fideiubens sub (etc. renuntians) iuri de principali (etc.) et que(...) (etc.) nominando in procuratorem dominum Simonem Simonetti cum facultate opportuna (etc.).

Testes dominus Hieronymus Castagninus et m(...) Christophorus Salvaghus olim m(...) Hieronymi (vocati).

1616 die ea sabbati quinta dicti

Reverendus presbiter Antonius Mantellinus quondam Guiglielmi de Calvi sponte fideiussit de scutis centum de stando iuri (etc.) et se personaliter presentando toties quoties (etc.) sub (etc.) no[m]i[n]ando in procuratorem dominum Simonem Simonetti absentem cum facultate opportuna (etc.), et pro eo dominus Ioannes Silvestrius quondam Am[bro]sii d'Alaxio habitato[r] Calvi [50r] [page rayée dans le manuscrit] presens (etc.) promitens (etc.) sub (...) (... ..).

Testes dominus Hieronymus Castagninus et (Ioannes) (Antonius) vocati.

Die ea ubi supra

Reverendus Ioannes Andreas Andreas d'Antonelli filius de loco Calvi

Calvi a spontanément prêté serment pour 100 écus de se présenter personnellement toutes les fois et de comparaître en justice (etc.) sous (etc.) et pour lui le magnifique Giorgio Grisoli de feu Giuseppe, docteur dans les deux droits du lieu de Calvi, présent, promettant et prêtant serment sous (etc) renonçant (etc) nommant procureur le seigneur Simone Simonetti avec la faculté opportune (etc.)

Témoins (appelés): le seigneur Geronimo Castagnino et *messer* Cristoforo Salvago de feu *messer* Geronimo.

Samedi 5 du dit mois 1616

Le révérend prêtre Antonio Mantellino de feu Guglielmo de Calvi a prêté serment spontanément sur cent écus de *stando iuri* (etc.), et de se présenter en personne toutes les fois que (etc) sous (etc) nommant pour procureur le seigneur Simone Simonetti absent avec faculté opportune (etc), et pour lui le seigneur Giovanni Silvestri de feu Ambrogio, d'Alaxio habitant Calvi [50r] [page rayée dans le manuscrit] présent (etc) promettant (etc) sous (etc) (... ..)

Témoins appelés: le seigneur Geronimo Castagnino et Giovanni Antonio.

Même jour que plus haut

Le révérend Giovanni Andrea fils d'Antonello du lieu de Calvi [note: ou

sponte promisit se personaliter presentare toties quoties vocatus coram illustrissimo et reverendissimo (deputato visitatore) et iuri stare et iudicio parere usque in sumam scutorum ducentorum sub (etc) nominando m(esser) Paulum Zerbi iuris utriusque doctorem et dominum Simonem Simonetti in solidum vel divisim (etc.) cum facultate (substituendi) et opportuna (etc.) (...) et pro eo (etc.) intercesserunt dominus Antonius Sancti quondam Simonis, [rayé: dominus Nicolaus Suzoni notarius] Stephanus Melchionis quondam Bartolomei, Ioannes Antonius Caneva quondam Baptistae et Dominicus Coltellini quondam Antonii habitatores Calvi presentes in solidum communiter et divisim promitentes (etc.) sub (etc.) (renuntiantes) et beneficio de pluribus reis debendis iuri de principali (etc.) et quos indemnes de quibus. Testes magnificus Dominicus Lomelinis capitanei Ioannis Augustini et reverendus Dominicus Oneglia vocati.

[50v] [page rayée dans le manuscrit]

Die ea ubi supra

Multum reverendus dominus Dominicus de Rubeis sacerdos vicarius generalis reverendissimi episcopi Sagonensis sponte fideiussit et promisit se personaliter presentare coram reverendissimo domino et iuri stare (etc.) sub (etc.) nominando procuratorem suum (etc.) dominum Simonem Simonetti absentem

Le révérend Giovanni Andrea fils d'Andrea d'Antonello] a promis spontanément de se présenter en personne toutes les fois où il serait appelé à comparaître en présence de l'illustrissime et révérendissime (visiteur délégué), de comparaître en justice et se soumettre au jugement jusqu'à la somme de 200 écus sous (etc), nommant *messer* Paolo Zerbi, docteur dans les deux droits et le seigneur Simone Simonetti solidairement ou séparément avec la faculté opportune de se substituer (etc) et pour lui (etc) intercédèrent le seigneur Antonio de Santo de feu Simone [rayé: le seigneur Nicolao de Suzone, notaire], Stefano de Melchione fils de feu Bartolomeo, Giovanni Antonio Caneva fils de feu Battista et Domenico Coltellini fils de feu Antonio, habitants de Calvi, présents et promettant solidairement, ensemble et séparément (etc.) sous (etc.) renonçant au bénéfice de la règle *de pluribus reis debendis iuri de principali*²⁵ [note :] (etc.) *et quos indemnes de quibus*. Témoins appelés le magnifique Domenico Lomellini, fils du capitaine Giovanni Agostino et le révérend Domenico Oneglia.

[50v] [page rayée dans le manuscrit]

Même jour que ci-dessus

Le très révérend seigneur prêtre Domenico Rossi, vicaire général du révérendissime évêque de Sagone a spontanément prêté serment et promis de se présenter en personne devant le révérendissime seigneur et de comparaître en justice (etc.), sous (etc), nommant comme son procureur le seigneur Simone

²⁵ Il s'agit d'une règle concernant les rapports entre plusieurs débiteurs.

cum facultate opportuna (etc.) et pro eo (etc.) m(agnifi)cus Christophorus Salvaghus quondam Hieronymi presens promitens (etc.) sub (etc.) (renuntians) et quem indemnem (etc.) sub (etc.) (renuntians), testes [*rayé*: dominus Ioannes Tiberius Magnara Jacometti] et dominus Hieronymus Castagninus vocatus et dominus Melchio Carlotti quondam Carloti vocatus.

Die 6 martii extra portam presidii Calvi

Reverendus Ioannes della Valle fideiussit de scutis 100 de stando iuri et se personaliter presentando toties quoties coram reverendissimo domino episcopo visitatore sub dicta pena (etc.) et velle citari in personam infrascripti fid(eiusso)ris vel ab eo nominandi in loco (Bastie) et pro eo (etc.) cap(itaneu)s Ioannes Augustinus Lomellinus presens promittens (etc.) renuntians juri de principali et quem (etc.) sub (etc.) renuntians etc., testes reverendus Sebastianus et dominus Hieronymus Castagninus familiares vocati.

[101r] 1616 die dominico 16 februarii in tertiis

Visitatio capelle sub titulo sancti Rochi quae servit pro vice parrochiali loci Petrae Albae diocesis Marianensis, cuius titularis est reverendus p(resbiter) Felix de Caccia, cuius anni ruddictus sunt scuta centum, anime vero 357.

Simonetti, absent, avec la faculté oportune [de se substituer], et à sa place le magnifique Cristoforo Salvago, fils de feu Geronimo, présent, promettant (etc), sous (etc), renonçant (etc), *et quem indemnem* (etc.) sous (etc.) renonçant. Témoins appelés [*rayé*: le seigneur Giovanni Tiberio Magnara, fils de Giacometto], le seigneur Geronimo Castagnino et le seigneur Melchione Carlotti fils de feu Carlotto.

Le 6 mars, à l'extérieur de la porte du préside de Calvi

Le révérend Giovanni della Valle a prêté serment pour 100 écus de comparaître en justice et de se présenter en personne toutes les fois qu'il serait appelé à comparaître devant le révérendissime seigneur évêque visiteur sous la dite peine (etc) et de vouloir être cité en la personne des cautions ci-dessous ou [des cautions] nommées par lui dans le lieu de Bastia, et pour lui (etc) le capitaine Giovanni Agostino Lomellini, présent, promettant (etc), renonçant au droit du principal, et *quem* (etc), sous (etc), renonçant (etc). Témoins appelés, le révérend Sebastiano et le seigneur Geronimo Castagnino, familiers.

[101r] Dimanche 16 février 1616, à tierce.

Visite de la chapelle sous le titre de San Rocco qui sert d'église paroissiale du lieu de Pietralba dans diocèse de Mariana, dont est titulaire le révérend prêtre Felice de Caccia, dont le revenu annuel est de 100 écus, pour 357 âmes.

In primis visitavit sancti[ssi]mum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in pisside argentea, in cuius interiori parte non est sub[st]ructum corporale.

Adest etiam alia pissis pro defferendo sanctissimo sacramento ad infirmos.

Tabernaculum in quo conservatur sacramentum est partim picto partim vero deauratum, in cuius interiori parte a parte vero superiori et inferiori est omnino nudum sine panno ceriseo, nec adest super tabernaculum umbella seu baldacinum, tabernaculum est sine pede et reggitur a duobus tabulis non pictis et indecentibus.

Tempore Paschatis in communione generali cedulas a communicandis exigat priusquam ipsis sanctissimum sacramentum administret et ecclesie precepto satisfactum esse satis sit, et quod de cetero pro abluendis labiis communicantium provideat de subdariolis albis et mundis, ne abstergantur labia propriis tubaliis ut consuetum erat.

Habet tabernaculum ostensorium [101v] (de) latono totum deareatum ex ori carcum.

Cum santissimum viaticum deffe[r]tur ad infirmos, cum quatuor ad minus luminariis cereis et duobus lanternis ad minus associetur.

Modo adest una tantum la[n]terna vetusta.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent, à l'intérieur de laquelle il n'y a pas de corporal.

Il y a aussi une autre pyxide pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Le tabernacle dans lequel est conservé le Sacrement est pour partie peint, pour partie doré ; à l'intérieur, en haut et en bas, il est complètement à nu sans tissu de soie ; et il n'y a pas d'ombrelle ou baldaquin au-dessus du tabernacle ; le tabernacle est sans pied et repose sur deux planches non peintes et indécentes.

Au temps de Pâques, à la communion générale, qu'il (le prêtre) exige des communicants les billets [de confession] avant de leur administrer le Très Saint Sacrement et qu'il soit sûr qu'il a été satisfait au précepte ; à l'avenir qu'il pourvoie pour les ablutions des lèvres des communicants de serviettes blanches et propres, en sorte qu'ils ne s'essuient pas les lèvres avec leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Il y a un ostensor [101v] de laiton entièrement doré en laiton.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, qu'il soit accompagné d'au moins quatre cierges et deux lanternes.

Actuellement il y a seulement une lanterne vétuste.

In feria quinta Cena Domini fit sepulcrum, et quod de cetero in sacro callice iuxta rubricas missalis romani conservetur sacramentum et non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat.

Confessionale quod est in presbiterio omnino removeatur et in ecclesia in loco conspicuo et a nobis significato collocetur.

Cususque [sic] sanctissimo domino nostro atque reverendissimo affigatur.

Altare a parte anteriori per oncias duodecim augeatur, et quod scabellum circumdet lattera ipsius altaris per oncias duodecim.

Petra sacrata est debitae mensurae, quae in capsula nucis aliove decenti ligno latitudine onciarum duarum reponatur.

Adest unus calix, et patena ipsius est de auricalco.

[102r] 1616 die 16 februarii in tertiis martis

Visitatio ecclesie parochialis sancte Mariae Gratiae de Lama diocesis Marianensis, cuius rector reverendus Iacobus Antonius Bartoli de dicto loco, a quatuor mensibus redditus trecentum libris, annue 110.

Et primo visitavit sanctissimum sacramentum, quod servatur in tabernaculo inaurato, intus visito serico rubeo, cum clavi inaurato, cum cordula

Le jeudi de la Cène du Seigneur²⁶, on fait le reposoir, *sepulcro*, et à l'avenir, il faut que le Sacrement soit conservé dans le saint calice suivant les rubriques du missel romain et non pas dans l'ostensoir comme il était d'usage.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible et par nous indiqué.

Que les cas pour notre très saint seigneur [pape] et le révérendissime [ordinaire] soient ajoutés.

Que l'autel soit augmenté, devant, de douze pouces et que le marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces.

La pierre consacrée est à la dimension requise, mais qu'elle soit placée dans un cadre de noyer ou d'un autre bois décent d'une épaisseur de deux pouces.

Il y a un seul calice, et la patène est en laiton.

[102r] Mardi 16 février 1616 à tierce.

Visite de l'église paroissiale de Santa Maria de le Grazie de Lama dans le diocèse de Mariana, dont le recteur est le révérend Giacomo Antonio Bartoli du dit lieu, depuis quatre mois, 300 livres de revenu, 110 âmes.

Et d'abord il a visité le Très Saint Sacrement, qui est conservé dans un tabernacle doré, tapissé à l'intérieur de soie rouge, avec une clef dorée, avec un

²⁶ Le Jeudi saint.

serulea sine frosculo, que manet in arca prope altare non obserrata clavi, et unicum habet conopeum rebbeum [sic] e giambelloto lacero.

Pissis in tabernaculo non est cohoptera aliquo velo nec habet temptulos qui eam obfirmant, nec intus in pisside est corporale.

Est alia pissis parvula pro infirmis etiam sine demptula.

Oleum pro lampade ministratur a populo.

Cera pro sacro a mulieribus congregationis Beatae Virginis, quam trahit priorisa parroco petenti, cum apud illam maneat.

In Paschate ad conoscendum qui communicarintur non utitur singrafis.

Mulieres solei in Paschate et in Natali in signum quod velent communicari offerunt panem ante sacrum.

In sacro datur ad deosculandum manipulum hominibus in offertorio, mulieribus post sacrum.

[102v] Non est baldachinum nec umbella nec velum pro deferendo sanctissimum sacramentum egrotis.

Adest unica lanterna pro eadem causa.

Omnes communicant per modum viatici.

cordons bleus sans flocons ; laquelle clef se trouve dans un coffre non fermé à clef près de l'autel et il a un unique conopée rouge de camelot²⁷ déchiré.

La pyxide dans le tabernacle n'est pas couverte d'un voile et n'a pas de charnières pour la consolider ; et il n'y a pas de corporal à l'intérieur de la pyxide.

Il y a une autre toute petite pyxide pour les malades, également sans charnière.

L'huile pour la lampe est fournie par le peuple.

La cire pour la messe par les femmes de la congrégation de la Bienheureuse Vierge et la prieure qui la détient chez elle, la donne au curé sur sa demande.

À Pâques, il n'utilise pas de billets [de communion] pour connaître ceux qui auront communie.

Les femmes à Pâques et à Noël, offrent habituellement²⁸ du pain avant la messe en signe qu'elles veulent communier.

Pendant la messe, est donné à embrasser le manipule : aux hommes pendant l'offertoire ; aux femmes après la messe.

[102v] Il n'y a ni baldachin ni ombrelle ni voile pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Il y a une unique lanterne pour ce même cas.

Tous communient en viatique.

²⁷ *Giambellotto*, *ciambellotto*, étoffe en poil de chèvres/chameau, camelot/camelin.

²⁸ *Solei*, habituellement ou seulement.

<p>Unicus calis. Missale lacerum et antiquum. Corporalia, purificatoria, amictus non habent signum crucis. Unicum pallium ceruleo ex panno et lacerum. Dest planeta nigra et violatia. Nulla est bursa pro corporalibus. Dest vulseolum [<i>lire</i> urceorum] pro sacro. Non est tela ad tegendum altare post sacrum. Fons baptismalis est marmoreus sine piramide et cancellis nec habet clavem.</p>	<p>Un unique calice. Missel déchiré et ancien. Corporaux, purificatoires, amict n'ont pas le signe de croix. Un unique parement d'autel en tissu bleu et déchiré. Il manque les chasubles noire et violette. Il n'y a aucune bourse pour les corporaux. Il manque une burette pour la messe. Il n'y a pas de toile pour couvrir l'autel après la messe. Les fonts baptismaux sont en marbre sans pyramide ni balustrade ; ils n'ont pas non plus de clef.</p>
<p>Olea sacra servantur in arca prope altare non obserrata clavi in bursa ex panno et in eadem manet oleum infirmorum in bursa serica.</p>	<p>Les saintes huiles sont conservées dans un coffre non fermé à clef près de l'autel dans une bourse en tissu et l'huile des infirmes se trouve au même endroit dans une bourse en soie.</p>
<p>Vas sacrorum oleorum est sine cruce et fractum.</p>	<p>Le vase des saintes huiles est sans croix et cassé.</p>
<p>Oleum infirmorum fertur cum lumine.</p>	<p>L'huile des malades est portée avec un luminaire.</p>
<p>Sacrarium est sine clavi.</p>	<p>Le sacraire n'a pas de clef.</p>
<p>Mulieres sequuntur mortuos deplorand(o).</p>	<p>Les femmes suivent les morts en pleurant.</p>
<p>Homines defferunt arma in ecclesia.</p>	<p>Les hommes portent des armes à l'église.</p>
<p>Tectum ecclesie pluit et ab extra ecclesiae per muros ingredit(ur) intus aqua quae innundat pavementum.</p>	<p>Le toit de l'église prend la pluie et depuis l'extérieur de l'église, par les murs, l'eau entre à l'intérieur et inonde le pavement.</p>
<p>Signo Avae Mariae datur solum in vesperis, clavis ecclesie man(et) apud parrochum.</p>	<p>La cloche de l'Ave Maria [l'Angelus] est seulement sonnée à Vêpres ; la clef de l'église se trouve chez le curé.</p>

Confessionale non habet bullam In Cena nec casus reservati reverendissimo ordinario.

Sunt multi debitores ecclesie qui non requiruntur, cum ecclesia non habet procuratores.

Est societas Corporis Christi.

Non est societas oratorii sancte Crucis neque sanctissimi Rosarii.

Sequitur in litera A

[103r] 1616 die XVI februarii

Visitationum

Marianensis

[103v] 1616 die martis decimaquinta mensis februarii.

Visitatio parochialis sub titulo sanctae Crucis loci Novellae, cuius titularis est reverendus p(resbiter) Iacobus Belcodencis, cui inservit pro vice parochia reverendus p(resbiter) Franciscus de Ca(ccia), cuius annui rediti sunt scuta quinquacinta.

Visitatio sanctissimi Heucharistiae sacramenti, quod conservatur in pixide obliqua sine aliquo conobeo ceriseo, in cuius inferiori parte non est substractum corporale, adest etiam aliqua parva pixis argentea omnino nuda pro deferendo sanctissimi Heucharistiae ad infirmos deferendum, tabernaculum est

Le confessionnal n'a pas la bulle *In Cena* ni les cas réservés au révérendissime ordinaire.

Il y a de nombreux débiteurs de l'église qui ne sont pas poursuivis, car l'église n'a pas de procureur.

Il y a une compagnie du *Corpus Christi*²⁹.

Il n'y a pas de compagnie de l'oratoire de *Santa Croce* ni du Très Saint Rosaire.

Suit à la lettre A [la suite de la visite se trouve dans le registre 146]

[103r] 16 février 1616

Visites

à Mariana

[103v] Mardi 15 février 1616.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santa Croce du lieu de Novella, dont les revenus annuels sont de cinquante écus, et dont est titulaire le révérend prêtre Giacomo de Belgodere ; y sert comme vicaire le révérend prêtre Francesco de Caccia.

Visite du Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide de biais sans conopée de soie, de l'intérieur de laquelle il y a un corporal ; il y a aussi une petite pyxide d'argent complètement nue pour porter la Très Sainte Eucharistie aux malades. Le tabernacle est assez décent selon la

²⁹ Compagnie du Très Saint Sacrement.

satis decens iusta loci qualitatem et vires, non bene clauditur et clavisque est ferrea non deurata sine florico ceriseo et conservatur sine bursa in quadam capsula lignea retro altare, tabernaculum est sine pede et stat redditurque [*lire* regiturque] a quibusdam tabulis male picta, sacrae particulae sunt obliquae, et mandatur quod de cetero inn[o]ventur in feria quinta cuiusque hebdomadae.

In communione generali[s] tempore Paschatis cedulas a communicandi<s> exigat priusquam [*espace en blanc*], ut ecclesie praecepto[r] satisfactum est certus sit, homines a faeminis divisim communicat. In feria quinta hebdomadae sanctae fit sepulcrum, et praecibitur quod de caetero non in pixide ut consuetum erat sed in sacro calice iusta rubricam novi missalis romani conservetur, cum sanctissimum viaticum ad infirmos [**104r**] defertur, de caetero cum 4 ad minis luminaris cereis et una tantum lanterna societur, provideaturque de umbella seu baldachino (...) ornat(u) ipsius sacr(...).

(...) baptismalis est indecens, caret ser[a], ciborio cancellisque, aqua est satis clara, quae non innovatur nisi in sabbato sancto, sacra olea conservantur in vasis stanneis sine aliqua bursa nudis satis decentibus, includuntque in quadam capsula, cum sacrum oleum ad infirmos defertur, de caetero prius dato signo campanae cum una tantum lanterna semper acensa semper adsocietur, stupa [*lire* stupe] que in unguendo infirmo utuntur non in propria domo ut consuetum erat, sed ad ecclesiam deferantur et in proprio sacrario comburentur.

qualité et les hommes du lieu ; il n'est pas bien fermé et la clef est de fer non dorée sans floc de soie et elle est conservée sans bourse dans une petite boîte en bois derrière l'autel ; le tabernacle est sans pied, et il se tient et repose sur des planches mal peintes ; les saintes hosties sont de biais et il est mandé qu'à l'avenir elles soient renouvelées le jeudi de chaque semaine.

Lors de la communion générale au temps de Pâques, qu'il [le prêtre] exige les papiers des communicants avant [de leur administrer la communion], pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église ; qu'il fasse communier les hommes séparés des femmes. Le jeudi de la Semaine Sainte, on fait le reposoir, *sepolcro*, et on sera prié de ne plus conserver à l'avenir [le Saint Sacrement] dans la pyxide comme il était d'usage, mais suivant la rubrique du nouveau missel romain, dans le saint calice. Lorsque le Très Saint Viatique [**104r**] est porté aux malades, à l'avenir qu'il soit accompagné d'au moins quatre cierges et d'une lanterne seulement et qu'on se pourvoie d'une ombrelle ou baldaquin (pour) l'ornement de ce sacr(ement).

[Les fonts] baptismaux sont indécents, ils n'ont pas de verrou, de *ciborium* et de balustrade ; l'eau est assez claire et n'est renouvelée que le samedi saint ; les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain nus assez décents sans bourse et on les enferme dans un petit coffre ; lorsque l'huile sainte est portée aux malades, à l'avenir qu'on sonne d'abord la cloche et qu'elle soit toujours accompagnée seulement d'une lanterne toujours allumée ; que l'étope utilisée dans l'onction du malade ne soit plus brûlée dans sa maison, comme il

Sacrarium stat iusta fonte baptismala, indegens, omnino apertum, sine cooperulo et clavi, adest unicus tantum calix cuius patena est ex auricalco.

Altare non est debitae mensurae, quod a lateribus ipsius augeatur mensa altaris per unces sex, petra sacrata est debitae mensurae omnino nuda, quae in clapsula [*lire capsula*] (ligna) latitud(ine) unciarum duarum includi mandat, quod cooperiatur(que) a parte anteriori cartella cerea i[lli]nnita, non adest scabellum, quod provideatur altitudo unciarum octo et quod circumdet latera ipsius altaris per uncias 12, adest tantum duo candelabre ferrea, provideaturque de tela ad coercendam pulverem altaris, caret baldachino tabernaculum.

[104v] Adest tantummodo pallium unum ex corio, quod de alio planetaque albi coloris provideatur, fenetrella que est a cornu evangelii ex tella provideatur ad (covengendam), confexionale est omnino diruptum sine aliqua figura casisque reverendissimi reservatis, tectum est pluviosum, quod (comodatur). In die dominico non fit aspersione aquae sanctae populo, quod de<t> cetero iusta rubricas missalis romani mandat, atque in omni die per totum annum tres salutationis angelice pulxentur secundum ritum sancte romanae ecclesiae (...) in aurora, in mediodie et sero quod consuetum non erat, non habet (instrumentum) (cum) in hebdomada (sancta) non pullxantur campanae, (cimeterium) est omni(no) (scopertum), non habet feretrum (nec) (pallium), non habet librum [il manque

était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlé dans le sacraire.

Le sacraire est à côté des fonts baptismaux, indécouvert, complètement ouvert, sans couvercle ni clef ; il y a seulement un unique calice, dont la patène est de laiton.

L'autel n'est pas à la dimension requise : que la table de l'autel soit augmentée par les côtés de six pouces. La pierre consacrée est à la dimension requise, complètement nue : il mande qu'elle soit enfermée dans un cadre de bois de deux pouces d'épaisseur ; qu'elle soit couverte à l'avant d'une toile enduite de cire ; il n'y a pas de marchepied : qu'il en soit pourvu, d'une hauteur de huit pouces et entourant les côtés de l'autel sur 12 pouces. Il y a seulement deux chandeliers de fer. Qu'on se pourvoie d'une toile pour protéger l'autel de la poussière. Le tabernacle n'a pas de baldaquin.

[104v] Il y a seulement un parement d'autel en cuir ; qu'on se pourvoie d'un autre, ainsi que d'une chasuble de couleur blanche. Que la fenêtre du côté de l'évangile soit pourvue d'une toile pour (l'améliorer). Le confessionnal est complètement détruit, sans quelque image [du Crucifié] et sans les cas réservés au révérendissime [évêque]. Le toit prend la pluie : qu'il soit réparé. Le dimanche, il n'y a pas aspersion d'eau bénite pour le peuple et il mande qu'à l'avenir il y en ait suivant les rubriques du missel romain et que [les cloches] de l'Angélus soient sonnées trois fois par jour toute l'année suivant le rite de la sainte église romaine (c'est-à-dire) à l'aurore, à midi et le soir, comme il n'était pas d'usage. Il n'a pas d'instrument [les crécelles] (quand) pendant la semaine (sainte) on ne sonne pas

sans doute un mot] nec matrimoniorum, in sepeliendis defun(ctis) a faeminis magnus fiunt strepitus.

Oratorium sanctae Crucis loci Novellae

In feria quinta Cena Domini non lavantur, de cetero laventur, habent capitula quae in sex (mensibus) a reverendissimo re(fermentur) alioquin (invalida) declarat, (eaque) de cetero sub (stendo?) militent..

Visitatio ecclesie sub titulo sanctorum Cosme et Dami<ni>ani loci Crusciani.

Altare est maxime indecens non debite mensure, sine scabello aliisque debitis ornamentis ad usum sacri altaris, confessionale non debite forme, vas in quo baptizantur est maxime ignominiosum ex petra et calce [105r] et non habet formam (ullam) fontis baptismalis, tectum est pluviosum, unde ecclesia est plena aquis.

Porta est sine sera et clavi.

Cemiterium quod est ante fores ecclesie est omnino apertum, brutis et hominibus patens, in ipsoque multi adsunt olivarum arbores, quod abscindantur

les cloches³⁰. (Le cimetière) est complètement ouvert. Il n'a pas de civière ni de poêle funéraire. Il n'a pas de livre [des baptêmes ?] ni des mariages. Lors de l'ensevelissement des défunts grand bruit est mené par les femmes.

Oratoire de Santa Croce du lieu de Novella

Le jeudi de la Cène du Seigneur³¹, ils ne se lavent pas [les pieds entre eux] : à l'avenir qu'ils se les lavent. Ils ont des statuts qui doivent être (réformés) dans les six (mois) par le révérendissime [évêque], sans quoi il les déclare (invalides) et qu'à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions [instituées par saint Charles Borromée et les observent].

Visite de l'église sous le titre des Santi Cosimo e Damiano du lieu de Crusciani

L'autel est extrêmement indécent, pas à la dimension requise, sans le marchepied et les autres ornements requis pour le saint autel. Le confessionnal n'est pas à la forme requise. La cuve où l'on baptise est extrêmement ignoble, en pierre et en chaux [105r] et n'a nullement la forme de fonts baptismaux. Le toit prend la pluie, aussi l'église est-elle pleine d'eau.

La porte est sans serrure ni clef.

Le cimetière, qui est devant les portes de l'église, est complètement ouvert, accessible aux bêtes et aux hommes et il y a de nombreux oliviers : qu'ils

³⁰ Les cloches étant muettes pendant cette période, on utilise d'autres instruments (crécelle, cor, etc.).

³¹ Le Jeudi saint.

et omnino evellantur.

[105v] 1616 die martis 16 [*correction sur XVII*] februarii

Visitatio parochialis sub titulo Assumptionis Domine Nostre loci Palasche, cuius titularis est reverendus p(resbiter) Faustus, cuius annui reditus sunt libras centum, statusque animarum trecentas octuagintas.

Imprimis visitavit sanctissimum Eucharistie sacramentum, quod conservatur in pixide argentea (con) suo conopeo sericeo in cuius interiori parte non adest substratum corporale, adest etiam alia pixis pro deferendo sanctissimo sacramento ad infirmos.

Tabernaculum est bene decens et deauratum, cuius clavis est deaurata cum funiculo sine florico et bursa sericea que conservatur apensa in quadam capsula lignea retro mai(ori) altare.

Mandatur quod in omni feria quinta cuiusque hebdomade innovetur sacramentum, quod de cetero consuetum non erat.

In communione generali tempore Paschatis cedula a communicandis exhibeat priusquam ipsis sacramentum administret ut ecclesie precepto satisfactum esse certus sit.

Provideaturque de duobus saltem sudariolis albis et mundis pro abstergendis labiis communicantium, et non abstergantur impropriis tobaleis ut consuetum erat.

soient coupés et complètement arrachés.

[105v] Mardi 16³² février 1616

Visite de l'église paroissiale sous le titre de l'Assomption de Notre Dame du lieu de Palasca, dont est titulaire le révérend prêtre Fausto, dont les revenus annuels sont de cent livres et l'état des âmes 380.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent, (avec) son conopée de soie, à l'intérieur duquel il n'y a pas de corporal. Il y a aussi une autre pyxide pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Le tabernacle est bien décent et doré ; sa clef est dorée avec un cordon sans floc et une bourse de soie qui est conservée suspendue dans un petit coffre en bois derrière le maître-autel.

Il est mandé que le Sacrement soit à l'avenir renouvelé chaque semaine tous les jeudis, ce qui n'était pas l'usage.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [les billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie d'au moins deux serviettes blanches et propres pour essuyer les lèvres des communicants et qu'ils ne s'essuient pas dans leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

³² Correction sur XVII, mais en fait en 1616 le mardi est le 15 février.

Vasque vetri de cetero non serviat nisi pro usu communicantium.

In feria quinta hebdomade sancte non fit sepulcrum, quod de cetero fieri mandat, et non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat sed in sacro calice iuxta rubricas missalis romani.

Cum sacramentum ad infirmos defertur, cum sex luminaribus ad minus et una lanterna associetur, deferaturque in ipso actu baldachinum, quod consuetum non erat.

Visitavit fontem baptismalem, quod copula ipsius est marmorea, pes eius est ex petra et calce.

[106r] Habet ciborium cum medio conopeo indecenti et vetusto.

Aqua baptismalis est satis clara, que in sabato sancto tantummodo et si necessitas cogit in mense octobri innovatur.

Mandat quod provideatur de sudariolis albis et mundis imponendis in baptisate infantibus et non utatur scuffiis ut consuetum erat.

Olea sacra conservantur in fonte baptismali in vasis stanneis satis mundis.

Cum oleum sacrum ad infirmos administratur, stupe que in usum ipsius sacramenti utuntur non impropria domo ut consuetum erat sed ad ecclesiam deferantur et improprio sacrario comburentur, et quod de cetero datis aliquibus ictibus campane et cum una tantum lanterna associetur.

Et à l'avenir que le vase de verre ne serve que pour les communicants.

Le jeudi de la Semaine Sainte, on ne fait pas le reposoir, *sepulcro*, et il mande de le faire à l'avenir et [que le Saint Sacrement] ne soit pas dans l'ostensoir comme il était d'usage mais, suivant les rubriques du missel romain, dans le saint calice.

Lorsque le sacrement est porté aux malades, qu'il soit accompagné d'au moins six luminaires et d'une lanterne et que le baldaquin soit porté dans cette circonstance, ce qui n'était pas l'usage.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en marbre et le pied en pierre et en chaux.

[106r] Il y a un *ciborium* avec un demi conopée indécemment et vétuste.

L'eau baptismale est assez claire : qu'elle soit renouvelée le samedi saint seulement, et si la nécessité y contraint, au mois d'octobre.

Il mande de se pourvoir de mouchoirs blancs et propres dont on couvrira les enfants pour le baptême et de ne pas utiliser des bonnets comme il était d'usage.

Les saintes huiles sont conservées dans les fonts baptismaux dans des vases d'étain assez propres.

Lorsque l'huile sainte est administrée aux malades, que l'étope utilisée pour ce sacrement ne soit plus brûlée dans leur maison comme il était d'usage mais portée à l'église et brûlée dans le sacraire et qu'à l'avenir, on l'annonce d'abord par quelques coups de cloches et qu'on l'accompagne d'une seule

Sacrarium est indecens, sine cooperculo, sera et clavi.
 Altare maius est debite mesure.
 Petra sacrataque est debite mesure, que in capsula nucea latitudine onciarum duabus includi mandat.
 Adsunt quatuor candelabra, duo ex auricalco et duo ferrea.
 Tellaque viridis coloris ad coerendum pulverem mense altaris provideatur.
 Scabellumque ipsius a parte anteriori per oncias quatuor augeatur.
 Fenestra que est a latere epistole ex vitre aut saltem tella cera illinita ad coerendam pluviam aut ventum muniatur.
 Fenestella impariete a latere ubi epistola legitur ornate politeque fiat, a solo alte exstruatur cubitis duobus, eius vero latitudo sit onciis sexdecim altitudo ve[ro] viginti quatuor, sit distincta marmoreve lapide transverso, pars inferior usui sit ad prociendam aquam ablutionis manuum sacerdotis sacrum facientis, superior vero pars usui erit ad pelvim cum urceolis dum sacrum fit reponendam.
 Non habet libros confirmatorum nec defunctorum.

[106v] Capella sub titulo sancti Spiritus
 Altare est debite mesure satis decens, petraque sacrata est debite mesure, que in capsula lignea includi mandat, nullus habet redivus.

lanterne.

Le sacraire est assez indécent, sans couvercle, serrure ni clef.
 Le maître autel est à la dimension requise.
 La pierre consacrée est à la dimension requise, mais il mande qu'elle soit enfermée dans un cadre en noyer de deux pouces d'épaisseur.
 Il y a quatre chandeliers, deux en laiton, deux en fer.
 Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger la table de l'autel de la poussière.
 Que son marchepied soit augmenté à l'avant de quatre pouces.
 Que la fenêtre du côté de l'Épître soit munie d'une vitre ou au moins de toile enduite de cire pour empêcher la pluie et le vent.
 Qu'on fasse une niche ornée et polie dans la paroi du côté où est lue l'Épître, qu'elle soit élevée du sol de deux coudes ; que sa largeur soit de seize pouces et sa hauteur de vingt-quatre ; qu'elle soit divisée par une traverse de marbre ou de pierre : que la partie inférieure serve pour projeter l'eau de l'ablution des mains du prêtre qui dit la messe et la partie supérieure servira pour poser le bassin avec les burettes pendant la messe.
 Il n'a pas de livres des confirmés ni des défunts.

[106v] Chapelle sous le titre du Saint-Esprit

L'autel est à la dimension requise, assez décent ; la pierre consacrée est à la dimension requise, mais il mande qu'elle soit enfermée dans un cadre de bois.

Scabellumque ipsius non est debite mensura, quod a parte anteriori augeatur per oncias 12, circundetque latera ipsius per oncias duodecim.

Fenestrellaque pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatorio adaptetur ad forma pres(crip)ta.

Fenestre que sunt a lateribus altaris ex tella in cera linita muniantur.

Figure laicorum que sunt in altari imparietibus ipsius capelle delleantur.

Sepulchrum quod est impropria capella distet a scabello altaris cubitis duobus, et quod ex lapide polito beneque ornato duabusque tegum(entis) muniantur.

Confessionale omnino reponatur in loco in ecclesia compiscuo a nobis significato, affiganturque figura Christi crucifixi, casus sanctissimo domino nostro reverendissimoque domino ordenario reservatis.

Amictus, corporalia, purificatoria signo crucis muniantur.

Fontes aque benedictae sunt maxime indecentes.

Provideaturque saltem de planeta, palio veloque ad usum sacri calicis viridis coloris.

Il n'a pas de revenu.

Son marchepied n'est pas à la dimension requise : qu'il soit augmenté à l'avant de douze pouces et entoure ses côtés sur douze pouces.

Que la niche pour conserver les burettes et la clochette soit adaptée à la norme prescrite.

Que les fenêtres qui sont sur les côtés de l'autel soient munies d'une toile enduite de cire.

Que les figures de laïcs qui sont sur les parois [entourant] l'autel de cette chapelle soient supprimées.

Que le tombeau qui est dans la chapelle soit distant du marchepied de l'autel de deux coudées et qu'il soit muni d'une pierre polie et bien ornée et des deux couvercles³³.

Il faut absolument que le confessionnal soit installé dans l'église, dans un endroit visible et par nous indiqué, et que soient ajoutés la figure du Christ crucifié, les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et au révérendissime seigneur ordinaire [l'évêque].

Que l'amict, les corporaux et les purificateurs soient munis du signe de croix.

Les bénitiers sont extrêmement indécentes.

Qu'on se procure au moins d'une chasuble, d'un parement d'autel et d'un voile de couleur verte pour le saint calice.

³³ Conformément aux instructions de saint Charles Borromée, il faut deux couvercles à un tombeau.

Aspersio aque sancte fit tantummodo in prima dominica cuiusque mensis, quod de cetero in omni die dominico fiat iuxta rubricas missalis romani ; ante Ascensionem Domini non fiunt rogationes, nec in die sancti Marci rogationes maiores.

Doctrina christiana non exercetur.

Oratorium confratrum dicti loci sub titulo Anontiationis Domine Nostre.

Altare est debite mesure.

Petraque sacrata non est debite mesure ne[c] in capsula lignea collocata.

[107r] In feria quinta Cene Domini non lavantur pedes confratribus, quod de cetero lavent.

Capitulaque ipsius confraternitatis a reverendissimo ordinario infra spatium quattuor mensium renoventur et confirmentur, alioquin ellapsis dictis mensibus invallida esse declarat, et quod de cetero sub constitutionibus a sancto Carolo Borromeo institutis millitent et observent.

Oratorium campestre sub titulo sancti Martin[i], ubi adest cimiterium, est diruptum.

Cemiterium est sine porta hominibus brutisque patens, in ipsoque olivarum arbores omnino abscindantur evellanturque.

L'aspersion d'eau bénite se fait seulement le premier dimanche de chaque mois : à l'avenir qu'elle se fasse tous les dimanches, suivant les rubriques du missel romain. Avant l'Ascension du Seigneur, on ne fait pas les Rogations, ni à la Saint-Marc les grandes Rogations.

La doctrine chrétienne n'est pas enseignée.

Oratoire de la confrérie du dit lieu sous le titre de l'Annonciation de Notre Dame.

L'autel est à la dimension requise.

La pierre consacrée n'est pas à la dimension requise et n'est pas placée dans un cadre de bois.

[107r] Le jeudi de la Cène du Seigneur, les pieds des confrères ne sont pas lavés : à l'avenir, qu'ils les lavent.

Que les statuts de cette confrérie soient rénovés et confirmés par le révérendissime ordinaire [l'évêque] sous quatre mois, sans quoi à l'issue desdits mois, il les déclare invalides et à l'avenir, qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et les observent.

Oratoire champêtre sous le titre de San Martino, où il y a un cimetière, est en ruine.

Le cimetière est sans porte, ouvert aux hommes et aux bêtes : il faut absolument y couper et arracher les oliviers.

In supradicta parochia adest quaedam ecclesia dirupta annexa ut aiunt seminario Marianensi.

1616 die 17 februarii in vesperis mercurii

Visitatio parrochialis sub titulo sancti Thomae loci Belgoderii, cuius benefitium ut aiunt spectat reverendis patribus seu monacis Montis Olivetani, et cura modo reggitur a venerando patre dum Mauro Senensis dicti ordini monachus.

In primis visitavit sancti[ssi]mum Eucharestie sacramentum, quod conservatur in quadam pisside ex auricalco, intus tamen deaurato, cum velo quodam ceriseo ornatu (*lire* deaurata *et* ornata).

Adest etiam alia parvula pissis omnino nuda sine aliquo conopeo, pro defferendo sancti[ssi]mum sacramentum ad infirmos.

In communione generali tempore Paschatis cedula a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesie precepto satisfactum [107v] esse satis sit.

De duobusque saltem sudariolis mundis provideatur pro abstergendis labiis communicantium, et non in propriis tobaliis ut consuetum erat.

In feria quinta Cena Domini sanctissimum sacramentum non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat, sed in sacro calli[ce] iuxta rubricas missalis romani.

Dans la paroisse susdite, il y a une église ruinée, annexe, à ce qu'on dit, du séminaire de Mariana.

Mercredi 17 février 1616, à vêpres.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Tommaso, du lieu de Belgodere, dont le bénéfice, à ce qu'on dit, relève des révérends pères et moines Olivétains et dont la cure est actuellement dirigée par le vénérable père dom Mauro de Sienne, moine du dit ordre.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide en laiton, quoique dorée à l'intérieur, ornée avec un voile en soie.

Il y aussi une autre petite pyxide complètement nue sans quelque conopée, pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [les billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement, pour être sûr qu'il a été satisfait [107v] au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie au moins de deux serviettes propres pour essuyer les lèvres des communicants et [qu'ils ne s'essuient] pas dans leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que le Très Saint Sacrement ne soit pas dans un ostensor comme il était d'usage, mais dans le saint calice, suivant les rubriques du missel romain.

Mandatur quod in omni feria quinta eiusdem hedomade innovetur sacramentum, quod antea consuetum non erat.

Tabernaculum est satis decens, non habet umbellam neque supracelum.

Clavis tabernaculi est deaurata[e] cum florico ceriseo et conservatur sine bursa in qua[da]m capsula retro altare.

Cum sanctissimum viaticum ad infirmos deffertur de cetero cum baldachino seu umbella defferatur, quod huiusque consuetum non erat, et cum sex luminariis ad minus et duobus lanternis associetur.

Fons baptismalis, copula ipsius est marmorea et pes eius est ex petra et calce.

Acqua non mutatur nisi in sabbato sancto et in Epiffania, et mandatur quod supra capita baptisantium imponat et abstergat ex sudariolis albis iuxta rituale romanum, et non in propriis scuffitiis baptisantium ut consuetum erat.

[108r] Olea sacra conservantur in vassis stanneis satis decentibus, oleumque infirmorum conservatur in bursa quada[m] ut aiunt cerisea, vetusta et massime indecenti, conservanturque in baptisterio.

Fenestra que est a latere evangelii ex vitre aut saltem tella ceritrea muniatur, ad coerendum ventum seu pulvere altari.

Altare magnus est debitae mensure.

Petra sacrataque est debitae mensurae et omnino nuda, quae in capsula nucea aliove decenti ligno muniatur lattitudine onciarum duarum.

Il est mandé que chaque jeudi de la dite semaine, le sacrement soit renouvelé, ce qui n'était pas l'usage auparavant.

Le tabernacle est assez décent ; il n'a pas d'ombrelle ni de dais.

La clef du tabernacle est dorée avec un floc de soie et elle est conservée sans bourse dans un petit coffre derrière l'autel.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, à l'avenir, qu'il le soit avec un baldachin ou une ombrelle, ce qui n'était pas l'usage jusqu'à présent, et qu'il soit accompagné d'au moins six luminaires et de deux lanternes.

Fonts baptismaux : leur cuve est en marbre et leur pied en pierre et en chaux.

L'eau n'est changée que le samedi saint et à l'Épiphanie. Il est mandé de couvrir les têtes des baptisés et de les essuyer avec des serviettes blanches, suivant le rituel romain, et non dans leur bonnet de baptême comme il était d'usage.

[108r] Les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain assez décents et l'huile des malades est conservée, à ce qu'on dit, dans une bourse en soie, vétuste et extrêmement indécente ; et elles sont conservées dans le baptistère.

Que la fenêtre du côté de l'Évangile soit munie d'une vitre ou au moins d'une toile cirée pour protéger l'autel du vent et de la pluie.

Le maître autel est à la dimension requise.

La pierre consacrée est à la dimension requise et complètement nue : qu'elle soit pourvue d'un cadre de noyer ou d'un autre bois décent d'une

A parteque anteriori ex tela muniatur, et quod scabella ipsius altaris circundet dictum altare per oncias duodecim.

De tellaque viridis coloris ad coerendam pulverem altaris provideatur.

Fenestrellaque a parte aepistolae fabricetur ad mensuram ipsi prescriptam pro conservandis ulceolis dum sacrum fit.

Confessionale quod est in presbiterio omnino removeatur et in loco in ecclesia conspicuo a nobis significato collocetur.

Affigenteque figura Christi crucifixi cassusque sanctissimo domino nostro et reverendissimo ordinario reservatis.

Tectumque, quod est pluviosum, omnino reconcinetur.

Portae ecclesiae non sunt bene tute, imo vetuste et dirupte.

De pallio planetaque viridis coloris, de duobusque [108v] vellis viridis et violatii coloris ad usum sacri calicis provideatur.

In omni die dominico iuxta rubricas missalis romani fiat aspersione ex aqua sancta populo antequam sacrum fiat, quod consuetum non erat.

In omni die per totum annum pulsetur salutatio angelica in meridie, quod antea consuetum non erat.

In diebus festivis doctrina christiana non exercetur.

Fontes aquae benedictae sunt indecentes.

Supulcra quae sunt in ecclesia non habent (duo) debita tegementa.

épaisseur de deux pouces.

Qu'à l'avant, il soit muni d'une toile et que le[s] marchepied[s] de cet autel entoure le dit autel sur douze pouces.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger l'autel de la poussière.

Que soit ménagée une niche du côté de l'Épître à la dimension prescrite pour conserver les burettes pendant la messe.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible par nous indiqué.

Que soient ajoutés la figure du Christ crucifié et les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et au révérendissime ordinaire [l'évêque].

Il faut absolument réparer le toit, qui prend la pluie.

Les portes de l'église ne sont pas bien sûres, mais vétustes et cassées.

Qu'on se pourvoie d'un parement d'autel et d'une chasuble de couleur verte, et de deux [108v] voiles de couleurs verte et violette pour le saint calice.

Que l'aspersion d'eau bénite pour le peuple se fasse tous les dimanches avant la messe, suivant les rubriques du missel romain, ce qui n'était pas l'usage.

Que toute l'année, tous les jours, l'Angélus soit sonné à midi, ce qui n'était pas l'usage auparavant.

Aux jours de fête, la doctrine chrétienne n'est pas enseignée.

Les bénitiers sont indécents.

Les tombeaux qui sont dans l'église n'ont pas les deux couvercles requis.

Oratorium confratrum sub titulo sancte Crucis loci Belgoderii

In feria quinta Cene Domini leventur *[sic]* pedes confratribus.

Mandatur quod intra menses quatuor dicti confratres presentare debeant reverendissimo episcopo Marianensi sua capitula, ut illa a dicto reverendissimo reformatur, alioquin invalida esse declarat.

Die 18 februarii in tertiis iovis

Visitatio ecclesiae parochialis sub titulo sancte Catherinae loco Spelonchati, cuius titularis est reverendus p(resbiter) Polidorius de Speloncato, redditus eius sunt libre 300, anime vero 312 incirca.

In primis vixitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in quadam pisside, cuius copula est argentea, in cuius interiori parte non est substractum **[109r]** corporale, quod reponi mandat.

In communionem generali tempore Paschatis cedulae a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesiae precepto satisfactum esse satis sit, et quod de cetero pro abstergendis labiis communicantium provideatur de sudariolis mundis et albis, ut ne in propriis tobaliis abstergantur ut consuetum erat.

Cum sacramentum ad infirmos deffertur provideatur de umbella, et quod

Oratoire des confrères sous le titre de Santa Croce du lieu de Belgodere

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que les confrères se lavent les pieds [entre eux].

Il est mandé que sous quatre mois les dits confrères doivent présenter leurs statuts au révérendissime évêque de Mariana, afin que le dit révérendissime les réforment, sans quoi il les déclare invalides.

Jeudi 18 février, à tierce

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santa Caterina au lieu de Speloncato, dont est titulaire le révérend prêtre Polidoro de Speloncato ; ses revenus annuels sont de 300 livres, et ses âmes environ 312.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide dont la coupe est en argent et à l'intérieur de laquelle il n'y a pas **[109r]** de corporal : il mande qu'il soit remplacé.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il [le prêtre] exige les papiers [billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église et à l'avenir qu'on se pourvoie de serviettes blanches et propres pour essuyer les lèvres des communicants, afin qu'ils n'utilisent pas leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Lorsque le sacrement est porté aux malades, qu'on se pourvoie d'une

ad minus cum quatuor luminariis cereis et una tantum lanterna associetur.

Fons baptismalis est marmoreus ; cancellis ligneis muniantur (*sic*), ciboreo est sine aliquo conopeo.

Acqua innovatur tantummodo in sabbato sancto et aliquando in Assensione Domine Nostre et Omnium Sanctorum.

Vas in qua infunditur aquas super baptisandos est plumbeum, immundum, sine manico.

Sacra olea infirmorum et cathecumenorum conservantur in vassis stanneis cum bursa cerisea in baptisterio, oleumque infirmorum conservatur in quadam capsula lignea iuxta altare.

Mandatur de cetero quod stuppe [quod] serviunt in administratione extremae unctionis non in propria domo ut consuetum erat, sed ad ecclesiam deferantur et in sacrario comburentur.

Confessionale reconcinetur casusque sanctissimo domino nostro affigantur.

Altare non est debitae mensurae, [109v] quod a parte anteriori augeatur per uncias sex, a lateribusque augeatur per alias uncias sex.

Petra sacrata est omnino nuda, que in capsula lignea latitudine unciarum duarum imponi mandat.

A parteque anteriori ex tela cera illinita tegi mandat.

Mandatur quod de bursa, planeta, pallio veloque ad usum sacri calicis

ombrelle et qu'il soit accompagné de quatre cierges au moins et seulement une lanterne.

Les fonts baptismaux sont en marbre. Qu'ils soient munis d'une balustrade de bois. Le ciborium est sans quelque conopée.

L'eau est renouvelée seulement le samedi saint et parfois à l'Assomption de Notre Dame et à la Toussaint.

Le vase où est versée l'eau sur ceux qu'on baptise est en plomb, sale, sans poignée.

Les saintes huiles des malades et des catéchumènes sont conservées dans des vases d'étain avec une bourse de soie dans le baptistère, et l'huile des malades est conservée dans un coffre en bois près de l'autel.

Il est mandé qu'à l'avenir l'étope qui sert lorsqu'on administre l'extrême onction ne soit plus brûlée dans la maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

Que le confessionnal soit réparé et les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] ajoutés.

L'autel n'est pas à la dimension requise : [109v] qu'il soit augmenté à l'avant de six pouces et sur les côtés de six autres pouces.

La pierre consacrée est complètement nue : il mande qu'elle soit déposée dans un cadre de bois de deux pouces d'épaisseur.

À l'avant, qu'il [l'autel] soit couvert d'une toile enduite de cire.

Il est mandé de se pourvoir d'une bourse, d'une chasuble, d'un parement

viridis coloris provideatur.

De telaque viridis coloris ad cohercendam pulverem altaris provideatur.

Fenestra que est a cornu aepistola ex vitre aut saltem ex tela muniatur ad cohercendam pluviam et ventum.

Fenestrellaque fabricetur in pariete ad formam prescriptam pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatorio ad usum sacrae misse.

Clavisque affigatur pro appindendo birretto sacerdotis celebrantis.

Clavis tabernaculi non est deaurata, sine froculo et bursa cerisea.

Clavisque baptisterii est ferrea, rubiginosa, sine funiculo, que conservantur in quadam capsula lignea.

Sacrarium est sine clavi et cera [= *sera*].

Fontes acque benedictae sunt indecentes.

Non habet feretrum nec palium pro sepelliendis defontis.

Tectum est pluviosum, quod reconcinetur.

Non recitatur dotrina christiana.

[110r] 1616 die 18 februarii in tertiis

Visitatio parrochialis ecclesie sub titulo sancti Simonis loci Villarum, cuius titularis est multum reverendus archidiaconus Marianensis, modernus

d'autel et d'un voile de couleur verte pour le saint calice.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger l'autel de la poussière.

Que la fenêtre qui est du côté de l'Épître soit munie d'une vitre ou au moins d'une toile pour protéger de la pluie et du vent.

Que soit ménagée dans la paroi une niche à la norme prescrite pour conserver les burettes et la clochette à main pour la sainte messe.

Et que soit ajouté un clou pour suspendre la barrette du prêtre célébrant.

La clef du tabernacle n'est pas dorée ; sans floc et bourse de soie.

La clef du baptistère est en fer, rouillée, sans cordon et elles sont conservées dans un coffre de bois.

Le sacraire est sans clef ni serrure.

Les bénitiers sont indécents.

Il n'a pas de civière ni de poêle funéraire pour ensevelir les défunts.

Le toit prend la pluie : qu'il soit réparé.

La doctrine chrétienne n'est pas lue.

[110r] Le 18 février 1616, à tierce.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Simone du lieu de Ville, dont est titulaire le très révérend archidiacre de Mariana, actuel piévan de San

plebanus sancti Ioannis Baptiste, cuius ecclesia est dirupta, et pro eius vice inservit p(resbiter) Simon dicti loci Villarum, pro eius mercede scuta tria in quolibet mense.

Non habet sacramentum Eucharistie nec tabernaculum, quod de ipso tabernaculo quam primum provideatur pro commodi[ta]te, pietate religioneque ipsius populi.

In communione generali tempore Paschatis cedula a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesie precepto satisfacto esse satis sit.

Petra sacrata est omnino nuda, que in capsula lignea lattitudine onciarum duarum includi mandat.

A parteque superiori ex tela tegatur, scabellumque circumdet lattera ipsius altaris per oncias duodecim.

Fenestralaque fabricetur in pariete a cornu aepistolae ad formam precerptam pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatario dum sacrum fit.

Fe[ne]stre que sunt a latteribus ecclesiae seu altaris ex tela muniantur ad cohercendam pluviam seu ventum.

Copula baptisterii est marmorea, sine cancellis piramideque.

Vas in quo infunditur aqua [110v] super baptisandos est plumbeum, rubiginosum, cum manico dirupto.

Olea sacra conservantur in vassis stanneis in quadam capsula lignea

Giovanni Battista³⁴, dont l'église est détruite, et à la place de qui sert le prêtre Simone du dit lieu de Ville, pour un salaire de trois écus par mois.

Il n'y a pas de [Très Saint] Sacrement de l'Eucharistie ni de tabernacle : qu'on se pourvoie au plus vite de ce tabernacle pour la commodité, la piété et la religion du peuple.

À la communion générale, au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église.

La pierre consacrée est complètement nue : il mande qu'elle soit enfermée dans un cadre de bois de deux pouces d'épaisseur.

Que la partie supérieure [de l'autel] soit couverte d'une toile et que le marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces.

Que soit ménagée une niche à la norme prescrite dans la paroi du côté de l'Épître pour conserver les burettes et la clochette à main pendant la messe.

Que les fenêtres qui sont sur les côté de l'église et de l'autel soient munies d'une toile pour protéger de la pluie et du vent.

La cuve du baptistère est en marbre, sans balustrade ni pyramide.

Le vase où est versée l'eau [110v] sur ceux qu'on baptise est en plomb, oxydé, avec la poignée cassée.

Les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain dans un coffret

³⁴ Il s'agit de l'église piévane de Tuani.

indecenti.

Mandat quod de cetero cum sacrum oleum ad infirmos deffertur, dactis primum aliquibus ictibus campanae cum unaque lanterna semper associetur.

Et stuppae que in unguendo infirmo inserviunt et utuntur, non in propria domo ut consuetum erat sed ad ecclesiam defferantur et in sacrario comburentur.

In feria quinta Cena Domini fit sepulcrum, quod de cetero non in tabernaculo ostensorio sed in sacro callice iuxta rubricas missalis romani sacramentum conservetur.

Confessionale est indecens, caretque cassibus sanctissimo domino nostro reservatis.

Mandatur quod de cetero in omni die per totum annum tres calutationes [*sic*] angelice pulsantur, quod antea consuetum non erat, scilicet in aurora, in meridie et sero.

In omni die dominico fiat aspersione aquae sancte populo, quod consuetum non erat.

Portae ecclesiae diruptae et sine sera et clavi, habet calicem unum tantum cum petena [*sic*] ex auricalco.

In supradicta parrochia beneficiuum simplex, modo vacans per mortem plebani, sub titulo sancti Eugenii, cuius ecclesia est quasi dirupta et ruit sine tecto

en bois indécent.

Il mande qu'à l'avenir, lorsque l'huile sacrée est portée aux malades, on l'annonce d'abord par quelques coups de cloches et qu'on l'accompagne toujours avec une lanterne.

Et que l'étope qui sert et est utilisée lorsqu'on oint le malade ne soit pas brûlée dans sa maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

Le jeudi de la Cène du Seigneur³⁵, on fait le reposoir, *sepolcro*, mais qu'à l'avenir, le Sacrement ne soit pas conservé dans l'ostensoir mais suivant les rubriques du missel romain, dans le saint calice.

Le confessionnal est indécent et il est dépourvu des cas réservés à notre très saint seigneur [le pape].

Il est mandé qu'à l'avenir, chaque jour, toute l'année, trois Angélus soient sonnés, ce qui n'était pas l'usage auparavant : à l'aurore, le midi et le soir.

Que soit faite tous les dimanches l'aspersion d'eau bénite au peuple, ce qui n'était pas l'usage.

Portes de l'église cassées et sans serrure ni clef. Il y a un seul calice avec une patène en laiton.

Dans la susdite paroisse, [il y a un] bénéfice simple, actuellement vacant suite à la mort du piévan, sous le titre de Santo Eugenio, dont l'église est presque

³⁵ Le Jeudi saint.

et reddit annuatim barrilia viginti olei.

[111r] 1616 die iovis 18 februarii in vesperis

Visitatio ecclesie parrochialis sub titulo Sancte Reparatae diocesis Aleriensis, cuius titularis est (et) de iure patronatus multum reverendus Cornelius Zabellus, cuius annui redditus sunt libre sexcentum, status animarum numero 900.

In primis vixitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in pisside argentea ex conopio ceriseo ornata, in cuius interiori parte non est substractum corporale, quod includi mandat.

Tabernaculum est maxime decens et bene ornatum cum uno tantum conopeo laneo celestis coloris, non habet umbellam neque supracelum.

Clavis est deaurata cum funiculo ceriseo et conservatur sine bursa in quadam scattula.

Sacramentum innovatur in omni hebdomada.

In communionem generali tempore Paschatis cedula a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesie precepto satisfactum esse satis sit.

Provideaturque de vase vitreo sudariolisque mundis pro purificandis atque abstergendis labiis communicantium, et non in calice et tubaliis ut antea consuetum erat.

In feria quinta Cene Domini mandatur quod iuxta rubricas [111v]

détruite et s'écroule, sans toit ; et il rapporte annuellement vingt barils d'huile.

[111r] Jeudi 18 février 1616 à vêpres

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santa Reparata du diocèse d'Aleria, dont est titulaire et patron de droit le très révérend Cornelio Zabello [Savelli], dont les revenus annuels sont de soixante livres ; état des âmes au nombre de 900.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent ornée d'un conopée de soie, à l'intérieur de laquelle il n'y a pas de corporal : il mande qu'il y soit placé.

Le tabernacle est extrêmement décent et bien orné avec seulement un conopée de laine de couleur bleu ; il n'a pas d'ombrelle ni de baldaquin.

La clef est dorée avec un cordon de soie et elle est conservée sans bourse dans une cassette.

Le Sacrement est renouvelé chaque semaine.

À la communion générale, au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie d'un vase en verre et de serviettes propres pour purifier et essuyer les lèvres des communicants : pas avec le calice et des mouchoirs comme il était d'usage auparavant.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, il est mandé que [111v] le Sacrement

missalis romani conservetur sacramentum in sacro callice et non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat.

Cum sanctissimum sacramentum ad infirmos deffertur de cetero cum sex luminariis cereis ad minus associetur et cum una lanterna.

Fons baptismalis est marmoreus cum ciborio nudo sine aliquo conopio, acquaque est satis clara, non habet figuram precussoris Christum baptisantis.

Sacra olea cathecumenorum et chrismatis et infirmorum conservantur appensa in dicto baptisterio in vassis stanneis satis decentibus.

Mandatur, cum sacrum oleum ad infirmos deffertur, quod de cetero dactis primum aliquibus ictibus campane et cum una tantum lanterna semper associetur.

Sacrarium est totum in altari sancti Michaelis, quod omnino removeatur, et ipsum altare impleatur.

Altare maius est debitae mensurae, mandat quod scabellum ipsius circumdet lattera ipsius altaris per oncias duodecim.

De telaque viridis coloris ad coherendam pulverem mensae altaris provideatur.

Clavisque affigatur a cornu epistolae pro appindendo birretis sacerdotis celebrantis.

Fenestelleque pro conservandis urceolis ad usum sacrae missae ad

soit conservé suivant les rubriques du missel romain dans le saint calice et non dans l'ostensoir comme il était d'usage auparavant.

Lorsque le Très Saint Sacrement est porté aux malades, à l'avenir qu'il soit accompagné d'au moins six luminaires de cire et d'une seule lanterne.

Les fonts baptismaux sont en marbre avec un *ciborium* nu sans quelque conopée et l'eau est assez claire ; ils n'ont pas la figure du précurseur baptisant le Christ.

Les saintes huiles des catéchumènes, du chrême et des malades sont conservées suspendues dans le dit baptistère dans des vases d'étain assez décents.

Il est mandé, lorsque l'huile sainte est portée aux infirmes, qu'à l'avenir on sonne d'abord quelques coups de cloche et qu'elle soit toujours accompagnée d'une seule lanterne.

Le sacraire est complètement dans l'autel de San Michele : il faut absolument le déplacer et combler cet autel.

Le maître autel est à la dimension requise ; il mande que son marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger la table de l'autel de la poussière.

Qu'un clou soit ajouté du côté de l'Épître pour suspendre la barrette du prêtre célébrant.

Que les niches pour conserver les burettes pour la sainte messe soient

formam prescriptam augeantur.

Confessionale in luoco in ecclesia conspicuo collocetur a nobis significato.

[112r] Affigaturque casus sanctissimo domino nostro et reverendissimo ordinario reservatis.

Altare sub titulo sanctae Agatae est satis decens.

Sepulcrum quod est sub scabello ipsius altaris aut impleatur aut quod distet ab ipso scabello per cubitos decem.

Altare sancti Ioannis Baptiste. Icona est satis decens et bene picta.

Mandat quod petra sacrata ipsius altaris que est omnino nuda in capsula lignea includatur lattitudine onciarum duarum, a parteque anteriori ex tella cera illinita tegatur.

Altarae sanctissime Domine Nostrae. Petra sacrata est omnino nuda, qua in capsula nucea aliove decenti ligno includatur ex telaque tegatur.

Supra dictis altaribus fabricentur fenestrelle ad formam prescriptam pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatorio dum sacrum fit.

Clavesque affigantur pro appindendis birretis sacerdotis celebrantis.

Scabellaque ipsorum altarium circudent lattera ipsorum per oncias duodecim.

agrandies à la norme prescrite.

Que le confessionnal soit placé dans l'église dans le lieu visible par nous indiqué.

[112r] Et que soient ajoutés les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et au révérendissime ordinaire [l'évêque].

L'autel sous le titre de Santa Agata est assez décent.

Que le tombeau qui est sous le marchepied de cet autel soit comblé ou éloigné du marchepied de dix coudées.

Autel de San Giovanni Battista. Le tableau est assez décent et bien peint.

Il mande que la pierre consacrée de cet autel qui est complètement nue soit enfermée dans un cadre de bois de deux pouces d'épaisseur et qu'à l'avant, il [l'autel] soit couvert d'une toile enduite de cire.

Autel de la très sainte Notre Dame. La pierre consacrée est complètement nue : qu'elle soit enfermée dans un cadre de noyer ou d'un autre bois décent ; qu'il soit couvert d'une toile.

Pour les autels susdits, que soient ménagées des niches à la norme prescrite pour conserver les burettes et la clochette à main [utilisées] pendant la messe.

Que soient ajoutés des clous pour suspendre la barrette du prêtre célébrant.

Que les marchepieds de ces autels entourent leurs côtés sur douze pouces.

De tellisque viridis colloris provideatur pro concervandis sacris altaribus a pulveri.

Fenestra que est a cornu epistole altare maioris tela cerea aut vetro muniatur ad coerendam pulverem seu ventum.

Adest unicum calicem cum patena ex auricalco.

Non fit aspersione aquae sancte in die dominico, [112v] et de cetero fiat.

Nec etiam exercetur in diebus festivis doctrina christiana, non fiunt litaniae maiores in die sancti Marci.

In sepeliendis defontis massimos fiunt in ecclesia a feminis strepitu.

Cemiterium est ante fores ecclesiae, bruttis hominibusque pattens.

Ibique reperiuntur arbores ficuum olivarumque, que absindi et evellique mandat.

In supradicta parrochia Sancte Reparatae adest quidam canonicatus, cuius reverendus N. [espace en blanc] Doxius, cuius annui redditus sunt scuta centum et ultra supradictusque Doxius habetque duo beneficia in plebanie Tarcini diocesis Aleriensis.

Eodem die paulo post

Visitatio oratorii sub titulo sancti Antonii dicti loci Sancte Reparate.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger les autels sacrés de la poussière.

Que la fenêtre du côté de l'Épître du maître autel soit munie d'une toile cirée ou d'une vitre pour protéger de la poussière et du vent.

Il y a un unique calice avec une patène en laiton.

Il n'y a pas d'aspersion d'eau bénite le dimanche : [112v] qu'à l'avenir il y en ait.

La doctrine chrétienne n'est pas non plus enseignée les jours de fête ; il n'y a pas de litanies majeures le jour de la fête de San Marco.

Lors de l'ensevelissement des défunts, les femmes font le plus grand bruit dans l'église.

Le cimetière est devant les portes de l'église, ouvert aux bêtes et aux hommes

Et on y trouve des figuiers et des oliviers : il mande qu'ils soient coupés et arrachés.

Dans la susdite paroisse de Santa Reparata, il y a un canonicat, dont le révérend N. [espace en blanc] Doxius, dont les revenus annuels sont de cent écus et plus [est titulaire] et le susdit Doxius a deux bénéfices dans la piévanie de Talcini du diocèse d'Aleria.

Même jour, peu après.

Visite de l'oratoire sous le titre de Sant'Antonio du dit lieu de Santa

Petra sacrata est debite mensure, que in capsula lignea mandat accomodari et augi per oncias sex. [*rayé*: scabellum quod circondet (ipso)]

Quod in feria quinta Cene Domini laventur pedes confratribus, quod consuetum non erat.

Capitula ipsius confraternitatis a reverendissimo ordinario [*rayé*: Marianensi] Aleriensi reformatur et confirmantur intra spatium sex mensium, quibus elapsis irrita et invalida esse declarat, et quod de cetero quod sub constitutionibus a sancto Carolo Borromeo institutis millitent et observent.

In sero feriae quintae Cene Domini [113r] post lavationem pedum confratrum divinisque offitiis peractis, ab ipsis confratribus fiat processio ad parrochiam ad sanctissimum sacramentum adorandum.

Prohibetur feminas omnino intervenire ipsis processionibus de nocte.

1616 die veneris 19 februarii in tertiis

Visitatio [*rayé* parrochialis] oratorii sub titulo sanctorum Fabiani et Sebastiani, quod servit pro vice parrochiali loci Monticelli, cuius titularis est reverendus Antonius Simon de Ratalis, cuius anni reddictus sunt libre sexcentum, statusque animarum 350.

Reparata.

La pierre consacrée est à la dimension requise, mais il mande de l'ajuster dans un cadre de bois et d'augmenter [*rayé* : le marchepied qui l'entoure] de six pouces.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que les confrères se lavent les pieds, ce qui n'était pas l'usage.

Que les statuts de cette confrérie soient réformés et confirmés par le révérendissime ordinaire [l'évêque] [*rayé*: de Mariana] d'Aleria sous six mois, à l'issue desquels il les déclare nuls et invalides ; et qu'à l'avenir ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et les observent.

Le soir du jeudi de la Cène du Seigneur [113r], après le lavement des pieds des confrères et à l'issue des offices divins, que soit faite une procession par ces confrères à l'église paroissiale pour adorer le Très Saint Sacrement.

Il faut absolument interdire aux femmes d'intervenir dans ces processions de nuit.

Vendredi 19 février 1616, à tierce.

Visite de l'oratoire sous le titre des Santi Fabiano e Sebastiano, qui tient lieu d'église paroissiale du lieu de Monticello, dont est titulaire le révérend Antonio Simone Retali, dont les revenus annuels sont de six cents livres et l'état des âmes 350.

In primis vixitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in pisside argentea decenti, tabernaculum est deauratum et bene decens iuxta lici [lire *loci*] qualitatem, sine umbellam atque supracellum.

Clavis tabernaculi non est deaurata neque clavis baptisterii, que conservantur in quadam capsula lignea.

Cum sanctissimum sacramentum ad infirmos deffertur associetur ad minus cum sex luminariis cereiis et una tantum lanterna.

Fons baptismalis est marmoreus et satis decens suisque cancellis munitus.

Piramis est omnino nuda sine aliquo conopeo.

[113v] Vax ad infundendam aquam super baptisandos, utitur parrochus ex crocheoli parvulo ex aurical(co).

Non adest iuxta fontem figura precursoris Christum baptisantis.

Sacra olea chrismatis et cattecumen(orum) conservantur in vassis stanneis diruptis et indecentibus in quodam vello.

Oleumque infirmorum pariter conservatur in vasa stannea eiusdem forme in quadam bursa indecenti, que omnia conservantur in quadam capsula lignea vetusta sine cardine.

Quod de cetero iuxta decreta concilii tridentini officiales societatis Corporis Christi reddant annua computa de fideli solum administratione reverendo parrocho.

Altare maius est debite mensurae, petraque sacrata, scabellumque ipsius.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent décente ; le tabernacle est doré et bien décent selon la qualité du lieu ; sans ombrelle ni baldaquin.

La clef du tabernacle n'est pas dorée, non plus que celle du baptistère, et elles sont conservées dans un coffret en bois.

Lorsque le Très Saint Sacrement est porté aux malades, à l'avenir qu'il soit accompagné d'au moins six cierges et une lanterne seulement.

Les fonts baptismaux sont en marbre, assez décents et munis de leur balustrade.

La pyramide est complètement nue sans quelque conopée.

[113v] Le vase pour verser l'eau sur ceux qu'on baptise : le curé utilise un tout petit cruchon en laiton.

Il n'y a pas la figure du précurseur baptisant le Christ sur les fonts.

Les saintes huiles, du chrême et des catéchumènes, sont conservées dans des vases d'étain cassés et indécents, dans un voile.

L'huile des malades est également conservée dans un vase d'étain de même type dans une bourse indécente ; et toutes sont conservées dans un coffret de bois vétuste sans clef.

À l'avenir, suivant les décrets du Concile de Trente, que les officiers de la compagnie du *Corpus Christi* rendent au révérend curé des comptes annuels seulement pour l'administration des fidèles.

Le maître autel est à la dimension requise, ainsi que sa pierre consacrée et

Mandat sacrarium quod est in ipsa altari a parte posteriori omnino removeatur et in alio loco collocetur, ipsumque altare cum aliis fenestrellis in pariete a cornu epistolae fabricetur pro concervandis urceolis tintinabuloque gestatorio ad usum sacrae missae.

Fenestra que est a cornu evangeli ex vitrae aut saltem ex tela cera illinita muniatur ad coherendam pulviam seu ventum.

Altare sanctissimi Rosarii. Icona est satis decens.

Petra sacrata non est debite mensure nec mensa altaris [114r] nec scabellum ipsius.

Mandat quod a parte anteriori mensa altaris augeatur per oncias octo, a latteribusque per oncias sex, scabellumque ipsius a parte anteriori augeatur per oncias octo, et quod circondet lattera ipsius altaris per oncias duodecim.

Confessionale reducatur [*correction sur redigetur*] ad debitam formam figuraque affigatur crucifixi.

Amictus, purificatoria et corporalia signo crucis muniatur.

Mandat quod de duobus paliis ad usum sacri altaris, viridis et violatei coloris, nec non de duobus velis ad usum sacri calicis dictorum colorum provideatur.

Non fit aspersione aquae sanctae in die dominico, quod de cetero fiat.

son marchepied.

Il faut absolument déplacer le sacraire qui est à l'arrière de cet autel et l'installer dans un autre lieu ; et que cet autel soit aménagé avec d'autres niches sur la paroi du côté de l'Épître pour conserver burettes et clochette à main pour la sainte messe.

Que la fenêtre qui est du côté de l'Évangile soit munie d'une vitre ou au moins d'une toile pour protéger de la pluie et du vent.

Autel du très saint Rosaire. Le tableau est assez décent.

La pierre consacrée n'est pas à la dimension requise ni la table de l'autel [114r] ni son marchepied.

Il mande qu'à l'avant, la table de l'autel soit augmentée de huit pouces, sur les côtés de six pouces et que son marchepied soit augmenté à l'avant de huit pouces et qu'il entoure les côtés de l'autel sur douze pouces.

Que le confessionnal soit ramené à la norme requise et que la figure du Crucifié y soit ajoutée.

Que l'amict, les purificateurs et les corporaux soient munis du signe de croix.

Il mande de se pourvoir de deux parements pour le saint autel, de couleurs verte et violette, ainsi que de deux voiles des dites couleurs pour le saint calice.

Il n'y a pas d'aspersion d'eau bénite le dimanche, mais qu'à l'avenir il y en ait.

Adest pactena ex auri calco.

Eodem die in vesperis in dicto loco Monticelli

Visitatio parochialis sub titulo sancti Quilici.

Icona est vetusta et male picta.

Altare est sine petra sacrata, est sine tabella secreta missae continentia.

Mensaque altaris a parte anteriori laticitudine per oncias octo augeatur scabellumque ipsius etiam laticitudine a parte anteriori per oncias duodecim augeatur, et quod circumdet latera ipsius altaris per oncias sexdecim, cum alio gradu a parte anteriori altitudine oncias 12.

Adsunt in parochiale duo sepulcra cum uno tantum tegumento.

Porte sunt vetuste et dirupte.

Fontes acque benedictae sunt indecentes.

[114v] Fenestrellaque pro conservandis vulceorlis tintinabuloque gestatorio ad usum sacrae missae dum sacrum fit, augeatur restaureturque ad formam prescriptam.

Cemiterium est ante fores parochialis, habet feretrum vetustum, sine pallio.

Visitatio confratrum loci Monticelli

Il y a une patène en laiton.

Même jour, à vêpres, au dit lieu de Monticello.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Quilico.

Le tableau est vétuste et mal peint.

L'autel est sans pierre consacrée, sans la tablette des secrètes de la messe.

Que la table de l'autel soit augmentée à l'avant de huit pouces, que son marchepied soit augmenté à l'avant de douze pouces en largeur et qu'il entoure les côtés de l'autel sur seize pouces avec une autre marche à l'avant d'une hauteur de 12 pouces.

Il y a dans l'église paroissiale deux tombeaux avec seulement un couvercle³⁶.

Les portes sont vétustes et cassées.

Les bénitiers sont indécents.

[114v] Que la niche pour conserver les burettes et la clochette à main pour la sainte messe pendant qu'on fait le sacrement soit augmentée et restaurée à la norme prescrite.

Le cimetière est devant les portes de l'église paroissiale. Il y a une civière vétuste, sans poêle funéraire.

Visite des confrères du lieu de Monticello

³⁶ Il en faut normalement deux.

Mandat quod de cetero sub pena interdicti et scuta decem loci[s] piis applicandis annuatim mutantur omnes massarii aliarum societatum, et reddant statim computa administratorum novis massariis officialibusque successis reverendoque parrocho sub predicta pena.

Habent capitula, quae intra spatium sex mensium a reverendissimo ordinario Aleriansi reformentur et conformentur (lire *confirmentur*) alioquin elapsis dictis mensibus inrictae et invalida essa declarat.

Et quod de cetero sub constitutionibus a sancto Carolo Borromeo institutis millitent et observent.

Oratorium camprestre sub titulo sancte Suzane

Est male decens.

Altare scabellumque ipsius non sunt debitae mensurae caretque omnibus debitis ornamentis, quod nisi ad debitam formam et mensuram reducetur omnino celebrari prohibetur sub pena interdicti.

[115r] 1616 die veneris 19 februarii in vesperis

Visitatio parochialis sub titulo Anonciationis sanctissime Dominae Nostre Corbaggie diocesis Aleriensis, cuius titularis est reverendissimus episcopus Alerianensis, qui pro eius vice gerit curam reverendus presbiter

Il mande qu'à l'avenir sous peine d'interdit et [de peines] de 10 écus au profit des lieux pieux, tous les trésoriers des autres [?] compagnies changent chaque année et qu'ils rendent aussitôt les comptes des administrateurs [de leur administration] aux trésoriers et aux autres officiers entrant en charge et au révérend curé sous peine de ce qui a été dit plus haut.

Ils ont des statuts, qui doivent être réformés et mis en conformité sous un délai de six mois par le révérendissime ordinaire [évêque] d'Aleria, sans quoi à l'issue des dits mois, il les déclare nuls et invalides.

Et à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et les observent.

Oratoire champêtre sous le titre de Santa Susanna.

Est fort peu décent.

L'autel et son marchepied ne sont pas à la dimension requise et il est dépourvu de tous les ornements requis : s'il n'est ramené aux normes et dimensions requises, qu'il soit absolument prohibé d'y célébrer sous peine d'interdit.

[115r] Vendredi 19 février 1616, à vèpres.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de l'Annonciation de la très sainte Notre Dame de Corbara du diocèse d'Aleria, dont est titulaire le révérendissime évêque d'Aleria, à la place de qui le révérend prêtre Alessandro

Alexander de Regno, cuius annui redditus sunt libre novecentum Genuae.

In primis vixitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in pisside argentea cum suo conopeo, quae pissis in cuius interiori parte non est substractum corporale.

Ipsaque pissis est debilis et non bene picta.

Tabernaculum est bene decens et ornatum, in cuius inferiori parte non est panno ceriseo inductum.

In communione generali tempore Paschatis cedulae a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administrette, ut ecclesie precepto satisfactum esse satis sit.

Provideaturque de sudariolis mundis pro abstergendis labiis communicantium, ne de cetero ut consuetum erat tobaleis abstergantur.

Clavis tabernaculi non est deaurata, que conservatur sine froculo borsaque in quadam capsula lignea que est in presbiterio.

In feria quinta Cena Domini fit sepulcrum, et non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat sed in sacro callice iuxta rubricas missalis romani [115v] sacramentum conservetur.

Feminisque omnino prohibetur sub pena inderdicti ut ne in ipsa noctae in ecclesia pernoctent.

Cum sanctissimum viaticum ad infirmos deffertur de cetero cum sex

d'Arengo dirige la cure, et ses revenus annuels sont de neuf cents livres de Gênes.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent avec son conopée ; à l'intérieur de cette pyxide, il n'y a pas de corporal.

Cette pyxide est fragile et mal peinte.

Le tabernacle est bien décent et orné ; dans sa partie inférieure, il n'est pas tapissé de tissu de soie.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il exige les papiers des communicants [les billets de confession] avant de leur administrer le sacrement, pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie de serviettes propres pour essuyer les lèvres des communicants, en sorte qu'à l'avenir ils ne s'essuient plus dans les mouchoirs, comme il était d'usage.

La clef du tabernacle n'est pas dorée et elle est conservée sans floc ni bourse dans un petit coffret de bois qui est dans le presbytère.

Le jour de la Cène du Seigneur, on fait le reposoir, *sepulcro* et que le sacrement soit conservé non dans l'ostensoir, comme il était d'usage, mais dans le saint calice, suivant les rubriques du missel romain. [115v]

Qu'il soit absolument prohibé aux femmes sous peine d'interdit de passer cette même nuit dans l'église.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, à l'avenir, qu'il soit

luminariis cereiis ad minus et duobus lanternis associetur.

Provideaturque de alia pisside pro defferendo sacramentum ad infirmos.

Fons baptismalis est marmoreus et bene decens.

Olea sacra conservantur in pede tabernaculi, quae omnino removeantur et in baptisterio in modum provixionis conserventur.

Oleumque infirmorum est in vasa stannea dirupta.

Cum sacrum oleum ad infirmos deffertur de cetero prius dactis aliquibus ictibus campanae et cum una tantum lanterna semper accensa associetur.

Confessionale quod est in presbiterio omnino removeatur et in loco in ecclesia conspicuo collocetur, affiganturque cassus sanctissimo domino nostro reverendissimoque ordinario reservatis.

Figuraque Christi crucifixi.

Fenestrelaque dicti confessionalis est dirupta, et omnino renovetur.

Altare maius est debite mensure, [*rayé*: scabellumque ipsius a parte anteriori augeatur per oncias] et quod scabellum circumdet lattera ipsius altaris per oncias sexdecim.

Fenestrella pro conservandis urceolis augeatur ad formam prescriptam.

Non sunt libri defonctorum, status animarum neque baptisantium.

accompagné de six cierges au moins et de deux lanternes. Qu'on se pourvoie d'une autre pyxide pour porter le sacrement aux malades.

Les fonts baptismaux sont en marbre et bien décents.

Les saintes huiles sont conservées au pied du tabernacle : il faut absolument qu'elles soient déplacées et conservées dans le baptistère provisoirement.

L'huile des malades est dans un vase d'étain cassé.

Lorsque l'huile sainte est portée aux malades, à l'avenir qu'on l'annonce d'abord par des coups de cloche et qu'on l'accompagne de seulement une lanterne toujours allumée.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église dans un lieu visible et que soient ajoutés les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et au révérendissime ordinaire [l'évêque], ainsi que la figure du Christ crucifié.

La fenêtre du dit confessionnal est cassée : qu'elle soit complètement remise à neuf.

Le maître autel est à la dimension requise, mais que son marchepied entoure les côtés de l'autel sur seize pouces.

Que la niche pour conserver les burettes soit augmentée à la norme prescrite.

Il n'y a pas de livres des défunts, de l'état des âmes et des baptisés.

Fenestra que est a latere [116r] epistolae ex tela muniatur.
 De tela viridis coloris ad coherendam pulverem mensis [sic] altaris provideatur.
 De duobus palliis albi et viridis coloris provideatur.

Atque de planeta cum velo ad usum sacri calicis de viridis coloris provideatur.
 Amictus, purificatoria et corporalia signo crucis muniantur.

In die sancti Marci non fiunt litaniae maiores, neque exercetur doctrina christiana.
 Altare sanctissimi Rossarii est debitae mensurae, et quod scabellum circumdet ipsius altaris per uncias sexdecim.
 De tellaque viridis coloris provideatur ad coherendam pulverem mensae [correction sur mensis] altaris.
 Altare sancti Vincentii est sine icona, cum duobus candelabris ferreis.
 Caret tabella secreta missae continentia.

[ce qui suit est rayé : c'est une répétition, à quelques variantes près, du texte du feuillet 114v]

Oratorium campestre sub titulo sanctae Suzanae

Que la fenêtre qui est du côté [116r] de l'Épître soit munie d'une toile.
 Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger la table d'autel de la poussière.
 Qu'on se pourvoie de deux parements d'autel de couleur blanche et de couleur verte.
 Et qu'on se pourvoie d'une chasuble et d'un voile de couleur verte pour le saint calice.
 Que l'amict, les purificatoires et les corporaux soient munis du signe de croix.
 Le jour de la San Marco, on ne fait pas les grandes litanies et la doctrine chrétienne n'est pas enseignée.
 L'autel du Très Saint Rosaire est à la dimension requise, mais que le marchepied de cet autel l'entoure sur seize pouces.
 Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger la table de l'autel de la poussière.
 L'autel de San Vincenzo est sans tableau, avec deux chandeliers de fer.
 Il est dépourvu de la tablette des secrètes de la messe.

[ce qui suit est rayé : c'est une répétition, à quelques variantes près, du texte du feuillet 114v]

Oratoire champêtre sous le titre de Santa Susanna.

Est male decens. Altare scabellumque ipsius non sunt debitae mensurae caretque omnibus debitis ornamentis, quod nisi ad debitam formam et mensuram [reducetur] omni[no] celebrari prohibetur sub pena interdicti.

[116v] 1616 die 20 februarii in tertiis in loco Corbaiae

Visitatio oratorii confratrum sub titulo sancte Crucis dicti loci Corbaie.

In altare caret petra sacrata nec in ipso celebratur.

Scabellum ipsius a parte anteriori augeatur per oncias duodecim, et quod circumdet lattera ipsius per oncias octo.

In feria quinta Cene Domini laventur pedes confratribus.

Quod omnino prohibemur lavare pedes in ipsa nocte in propria parrochiali feminis seu consororibus ipsius confraternitatis sub pena in[ter]dicti ecclesiae.

Quod de cetero dicti confratres seu massarii tenentur reddere computa massariis modernis, presente parroco et ab ipso subscriptis.

Est fort peu décent. L'autel et son marchepied ne sont pas à la dimension requise et il est dépourvu de tous les ornements requis : s'il n'est ramené aux normes et dimensions requises, qu'il soit absolument prohibé d'y célébrer sous peine d'interdit.

[116v] Vendredi 20 février 1616, à tierce dans le lieu de Corbara

Visite de l'oratoire des confrères sous le titre de Santa Croce du dit lieu de Corbara.

Sur l'autel, il manque la pierre consacrée et l'on n'y célèbre pas.

Que son marchepied soit augmenté à l'avant de douze pouces et qu'il entoure les côtés de l'autel sur huit pouces.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que les confrères se lavent les pieds.

Qu'il soit absolument prohibé aux femmes et consœurs de cette confrérie de laver les pieds en cette nuit dans l'église paroissiale sous peine d'interdit de l'église.

À l'avenir que les dits confrères ou plutôt les trésoriers soient tenus de rendre des comptes aux trésoriers entrant en charge en présence du curé et qu'ils soient contresignés par lui.

Adest situata seu fondata in supradicto loco Corbariae ecclesia archipresbiteralis sub titulo beate Mariae, cuius archipresbiter titularis est reverendissimus episcopus Aleriansis, cuius annui redditus sunt libre novecentum Genuae, duosque habet canonicos, unus est dominus Iulius nepos reverendissimi episcopi Marianensis, alter vero reverendus p(resbite)r Mannonus rector parochialis sancti Georgii de l'Argagiola.

Cemiterium annexum supradicte ecclesiae beatae Mariae est sine cruce, patensque hominibus et bruttis.

Non habet parochus Corbariae libros status animarum, confirmatorum nec defunctorum.

[117r] 1616 die dominico 21 februarii in vesperis

Visitatio ecclesiae parochialis sub titulo sancti Georgii loci Argagiolae, cuius titularis est reverendus p(resbite)r Mannonus Aldobrandi di Balogna diocesis di Sagona, cuius annui reddictus sunt libra centumquingenta cum annexatione ut asserit cuiusdam canonicatus quod possidet in ecclesia archipresbiterali [*correction sur parochiali*] Corbaggiae.

In primis visitavit sanctissimum sacramentum Eucharestiae, quod conservatur in pisside argentea cum suo conopeo ceriseo [*rayé*: in cuius interiori parte non est substractum co].

Il y a sise et fondée dans le susdit lieu de Corbara une église archipresbytérale sous le titre de la Bienheureuse Marie [de Lazio]³⁷, dont l'archiprêtre titulaire est le révérendissime évêque d'Aleria, dont les revenus annuels sont de neuf cents livres de Gênes et elle a deux chanoines : l'un est le seigneur Giulio, neveu du révérendissime évêque de Mariana³⁸, l'autre est le révérend prêtre Mannone, recteur de l'église paroissiale San Giorgio de l'Algajola.

Le cimetière attendant à l'église de la bienheureuse Marie est sans croix et ouvert aux hommes et aux bêtes.

Le curé de Corbara n'a pas de livres d'état des âmes, des confirmés et des défunts.

[117r] Dimanche 21 février 1616, à vêpres.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Giorgio du lieu de l'Algajola, dont est titulaire le révérend prêtre Mannone, fils d'Aldobrando [ou Aldobrandi] de Balogna du diocèse de Sagone, dont les revenus annuels sont de cent cinquante livres, si l'on y ajoute un canonicat qu'il déclare posséder dans l'église archipresbytérale de Corbara.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent avec son conopée de soie.

³⁷ Voir G. Moracchini-Mazel, *Églises romanes de Corse*, II. On remarque que l'édifice n'est ici pas décrit, même sommairement.

³⁸ Giulio del Pozzo succédera en 1622 à son oncle Geronimo del Pozzo sur le siège épiscopal de Mariana.

Tabernaculum partim est inauratum et partim pictum.

In communione generali tempore Paschatis cedulae a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesiae precepto satisfactum esse satis sit.

Provideaturque de albis sudariolis pro abstergendis labiis communicantium et non in propriis tubaliis ut consuetum erat.

In feria quinta Cena Domini fit sepulcrum cum maximis luminariis ex cera et oleo.

Quod de cetero non in tabernaculo ostensorio ut consuetum erat sed in sacro calice iuxta rubricas missalis romani sacramentum conservetur et reponatur.

Fons baptismalis est marmoreus [117v] cum suis cancellis et sine aliquo conopeo.

Statue baptisterium a latere destro in ingressu ecclesiae.

Non habet figuram Christi baptizantis.

Non habet vax pro infundenda aqua super baptizando<s>, quod quam primum provideatur.

Olea sacra conservantur in vassis cum sua bursa massime mundis in capsula lignea retro altaris maioris.

Stuppe quae in administratione sacramenti extreme unctionis utuntur, non

Le tabernacle est en partie doré, en partie peint.

À la communion générale, au temps de Pâques, qu'il exige les papiers [les billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église.

Qu'on se pourvoie de serviettes blanches pour essuyer les lèvres des communicants et [qu'ils ne s'essuient] pas dans leurs propres mouchoirs, comme il était d'usage.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, on fait le reposoir, *sepolcro*, avec un très grand nombre de cierges et de lampes à huile.

À l'avenir, que le sacrement soit conservé et repose non dans l'ostensoir, comme il était d'usage, mais, suivant les rubriques du missel romain, dans le saint calice.

Les fonts baptismaux sont en marbre, [117v] avec leur balustrade et sans quelque conopée.

Le baptistère se tient à droite à l'entrée de l'église.

Il n'a pas la figure du Christ baptisant³⁹.

Il n'a pas de vase pour verser l'eau sur ceux qu'on baptise : qu'on s'en pourvoie au plus vite.

Les saintes huiles sont conservées dans des vases avec leur bourse extrêmement propres dans un coffret en bois derrière le maître autel.

Que l'étope qui sert lorsqu'on administre le sacrement d'extrême

³⁹ *Figuram Christi baptizantis* : il s'agit sans doute d'une erreur du scribe pour l'habituel *Precursoris (Christum) baptizantis*, une représentation du Précurseur (Jean-Baptiste) baptisant le Christ.

in propria domo ut consuetum erat sed ad ecclesiam defferantur et in sacrario comburentur.

Mensa altaris maioris augeatur ab omni ipsius lattere per oncias duodecim, et quod <non> sit debitae mensurae.

Augeaturque a scabelli solo in altitudine erecta oncias sex, scabellumque augeatur a parte anteriori per oncias sex, et quod circondet lattera ipsius altaris per oncias sexdecim.

De telaque viridis coloris ad coherendam pulverem mensis altaris provideatur.

Fenestrallaque pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatorio augeatur laltitudine onciarum sexdecim, altitudine vero onciarum vigintiquatuor.

Ipsaque dimidietur, et a solo fabricetur altitudine [118r] cubitorum duorum.

Clavisque affligatur pro conservando birreto celebrantis.

Provideatur de planeta et palio viridis coloris.

In omni die dominico de cetero fiat aspersione aquae benedictae.

Altare sanctissimi Rosarii. Icona est satis decens.

Altareque sancti Georgii. Icona est maxime vetusta et indecens.

Quorum scabella circoncent lattera ipsorum altariorum per oncias sexdecim.

Fabricentur fenestelleque dictis altaribus ad formam prescriptam.

onction ne soit plus brûlée dans la maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

Que la table du maître autel soit augmentée de tous côtés de douze pouces et qu'il soit à la dimension requise.

Et qu'elle soit élevée du sol du marchepied de six pouces en hauteur ; que le marchepied soit augmenté à l'avant de six pouces et qu'il entoure les côtés de l'autel sur seize pouces.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger de la poussière la table de l'autel.

Que la niche pour conserver les burettes et la clochette à main soit augmentée en largeur de seize pouces et en hauteur de vingt-quatre.

Et qu'elle soit divisée en deux et ménagée à une hauteur [118r] de deux coudées du sol.

Et qu'on ajoute un clou pour garder la barrette du célébrant.

Qu'on se pourvoie d'une chasuble et d'un parement d'autel de couleur verte.

Qu'il y ait à l'avenir aspersion d'eau bénite chaque dimanche.

Autel du très saint Rosaire. Le tableau est assez décent.

Autel San Giorgio. Le tableau est extrêmement vétuste et indécent.

Que leurs marchepieds entourent les côtés de ces autels sur seize pouces.

Qu'on ménage pour ces autels des niches à la norme prescrite.

De tellaque viridis coloris provideatur ad coerendam pulverem mensis altaris.

Adsunt duo sepulcra in parrochiali, quorum unum habet cohoperculum ex lapide dirupto et massime indecenti, alter vero cum uno tantum tegumento.

Confessionali affigatur figuram Christi crucifixi.

Quod de cetero in parrochiali non effodiatur pavementum pro humandis corporibus defonctorum, sub pena interdicti.

Mandat quod de cetero in quibuscumque processionibus in sepelliendis defonctis defferatur propria crux parrochialis, et non militet parrochus sub vexilo confratrum Sancte Crucis.

Pro ornatu crucis parrochialis provediatur de vexillo ceriseo nigri collaris.

Cemiterium est ante fores ecclesiae et bene claustrum.

Sac[r]arium est in altare maiori, quod omnino removeatur.

Non habet librum defonctorum.

[118v] Die vigesima secunda dicti mensis february in tertiis

Visitatio oratorii sub titulo sanctae Crucis loci Argagiolae.

In primis vixitavit altare, quod est latitudine debite mensurae.

Icona est satis decens et bene picta atque ornata.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger de la poussière la table de l'autel.

Il y a deux tombeaux dans l'église paroissiale, dont l'un a un couvercle fait d'une pierre cassée et extrêmement indécente, et l'autre seulement un couvercle.

Que soit ajoutée au confessionnal la figure du Christ crucifié.

À l'avenir, qu'on ne creuse pas le pavement dans l'église paroissiale pour ensevelir des défunts, sous peine d'interdit.

Il mande qu'à l'avenir, dans toutes les processions pour ensevelir les défunts, on porte la croix de la paroisse et que le curé ne serve pas sous la bannière des confrères de Santa Croce.

Pour l'ornement de la croix de la paroisse, qu'on se pourvoie d'une bannière de soie de couleur noire.

Le cimetière est devant les portes de l'église et bien fermé.

Le sacraire est dans le maître autel : il faut absolument qu'il soit enlevé.

Il n'a pas de livres des défunts.

[118v] 22 du dit mois de février, à tierce.

Visite de l'oratoire sous le titre de Santa Croce de l'Algajola.

En premier lieu il a visité l'autel, dont la largeur est à la dimension requise.

Le tableau est assez décent, bien peint et bien orné.

In feria quinta Cena Domini lavantur pedes confractibus [sic] fitque in ipsa nocte in proprio oratorio commestio ex frissoriis ut aiunt et vino, quod omnino de cetero fieri prohibetur.

Mensa altaris a lateribus augeatur per oncias sex, et quod scabellum ipsius circumdet latera ipsius altaris per oncias sexdecim.

Fenestellaque fabricetur ad prescriptam formam pro conservandis urceolis tintinabuloque gestatorio ad usum sacrae missae.

Clavisque affigatur pro appindendo birreto sacerdotis celebrantis.

De tellaque viridis coloris provideatur ad coherendam pulverem mensis altaris.

Capitula ipsius confraternitatis intra spatium sex mensium a reverendissimo ordinario Aleriansis refoventur et confirmantur, alioquin elapsis dictis mensibus sex irrita et invalida esse declarat.

Et quod de cetero sub constitutionibus a sancto Carolo Borrobo [sic] institutis militent ed observent.

[119r] Mandat quod computa et reddictus ipsius confraternitatis annuatim reddantur reverendo parrocho iuxta decreta tridentini concilii.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, les confrères se lavent les pieds et, à ce qu'on dit, en cette nuit, dans leur oratoire, on fait un banquet de *frittelle* (de beignets), comme ils disent⁴⁰, et de vin : que cela soit absolument interdit à l'avenir.

Que la table de l'autel soit augmentée sur les côtés de six pouces et que son marchepied entoure les côtés de l'autel sur seize pouces.

Et qu'on ménage une niche à la norme prescrite pour conserver burettes et clochette à main pour la sainte messe.

Qu'on ajoute un clou pour suspendre la barrette du prêtre célébrant.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger de la poussière la table de l'autel.

Que sous six mois les statuts de cette confrérie soient réformés et confirmés par le révérendissime ordinaire [évêque] d'Aleria, sans quoi, à l'issue de ces six mois, il les déclare nuls et invalides.

Et à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et les observent.

[119r] Il mande qu'on rende chaque année les comptes et les revenus de cette confrérie au révérend curé suivant les décrets du Concile de Trente.

⁴⁰ Voir Pierre-Jean Luccioni et Ghjasippina Giannesini, *Tempi fà, fêtes religieuses, rites et croyances populaires de Corse*, I, Ajaccio, 2010.

1616 die dominico 28 februarii in vesperis

Visitatio ecclesiae parochialis sub titulo sanctissime Trinitatis nuncupata plebania Regni diocesi Alerianensis, cuius titularis est reverendus Valentius Stephanini, annui redditus sunt libre mille Genuae, cum onere annuae pensionis medietate fructuum ab annis viginti citra, anime circa trecentum.

In primis visitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, cuius copula est argentea inaurata cum suo conopeo ceriseo, et in eius interiori parte non est substractum corporale.

Tabernaculum est satis decens iuxta loci qualitatem.

Super tabernaculum non adest baldachinum seu umbella pro ornatu ipsius sacramenti.

Clavis tabernaculi est ferrea non deaurata con foculo ceriseo, que conservatur sine bursa in quodam armario [119v] ligneo, ubi conservantur alia superletia ecclesiastica.

In communionem generali tempore Paschatis cedula a communicandis exigat priusquam ipsis sacramentum administret, ut ecclesiae precepto satisfactum esse satis sit.

Provideaturque de sudariolis mundis pro abstergendis labiis communicantium.

Non habet tabernaculum ostensorium.

Dimanche 28 février 1616, à vêpres.

Visite de l'église paroissiale sous le titre de la très sainte Trinité appelée piévanie d'Aregno du diocèse d'Aleria, dont est titulaire le révérend *Valentius* fils de Sfefanino [ou Stefanini] ; ses revenus annuels sont de mille livres de Gênes, avec la charge d'une pension annuelle à mi-fruit (?), depuis un peu moins de vingt ans, environ trois cents âmes.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, dont la coupe [comprendre : la pyxide] est en argent dorée avec son conopée de soie, et à l'intérieur de laquelle il n'y a pas de corporal.

Le tabernacle est assez décent suivant la qualité du lieu.

Au-dessus du tabernacle il n'y a pas de baldaquin ni d'ombrelle pour l'ornement du sacrement.

La clef du tabernacle est en fer, non dorée, avec un floc de soie ; elle est conservée sans bourse dans une armoire [119v] de bois, où sont conservés les autres ornements ecclésiastiques.

À la communion générale, au temps de Pâques, qu'il exige les papiers des communicants [les billets de confession] avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église.

Et qu'on se pourvoie de serviettes propres pour essuyer les lèvres des communicants.

Il n'y a pas d'ostensoir.

Fitque in feria quinta Cena Domini sepulcrum, et mandat quod de cetero non in pisside ut consuetum erat sed in sacro callice iuxta rubricas missalis romani sacramentum conservetur.

Cum sanctissimum viaticum ad infirmos deffertur, cum sex luminariis cereis ad minus et una seltem lanterna associetur.

Adest <c>umbrella quedam ex corio indecenti, nec habet baldachinum ad usum processionum sanctissimi sacramenti.

Fons baptismalis est marmoreus.

Acqua est parum clara et munda, que non innovatur nisi [= nisi] in sabbato sancto.

Ciborium est omnino nudum et sine aliquo ornamento.

Vas in quo infunditur aquas super baptizandos est ferreum, immundum et maxime indecens.

Provideaturque de sudariolis albis ad imponenda et abstergenda capita baptisantium.

Olea sacra conservantur in vassis stanneis cum bursis ceriseiis in supradicto armario, ubi conservantur claves sacramenti [120r] et baptisterii.

De cetero cum sacramentum extremae unctionis ad infirmos deffertur semper cum una tantum lanterna accensa associetur.

Et stuppe quae inserviunt in administrando ipsum sacramentum non in

Le jeudi de la Cène du Seigneur⁴¹, on fait le reposoir, *sepulcro*, et il mande qu'à l'avenir le sacrement soit conservé non dans la pyxide, comme il était d'usage, mais suivant les rubriques du missel romain, dans le saint calice.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, qu'il soit accompagné d'au moins six cierges et d'au moins une lanterne.

Il y a une ombrelle de cuir indécent et il n'y a pas de baldaquin pour les processions du Très Saint Sacrement.

Les fonts baptismaux sont en marbre.

L'eau est peu claire et peu propre et elle n'est renouvelée que le samedi saint.

Le *ciborium* est complètement nu et sans quelque ornement.

Le vase où est versée l'eau sur ceux qu'on baptise est en fer, sale et extrêmement indécent.

Qu'on se pourvoie de serviettes blanches pour couvrir et essuyer les têtes des baptisés.

Les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain avec des bourses de soie dans l'armoire susdite, où sont conservées les clefs du sacrement [120r] et du baptistère.

À l'avenir, lorsque le sacrement d'extrême onction est porté aux malades, qu'il soit toujours accompagné seulement d'une lanterne allumée.

Que l'étope qui sert lorsqu'on administre l'extrême onction ne soit plus

⁴¹ Le Jeudi saint.

propria domo ut consuetum erat sed ad ecclesiam defferatur et in proprio sacrario comburetur.

Sacrarium est omnino indecens sine sera et clavi.

Altare maius a parte anteriori ex latitudine onciarum duodecim augeatur scabellumque altaris circumdet ipsis altaris per oncias sexdecim.

Mensaque altaris ut aiunt est consecrata, que cum sit omnino nuda ex tella cera illinita tegi mandat.

De tellaque viridis coloris ad coherendam pulverem mensae altaris provideatur.

Fenestrallaque ad conservandam pelvim cum urceolis tintinabuloque gestatorio augeatur et reformatur ad formam a nobis prescriptam.

Altare sanctissimi Rossarii est debitae mensurae.

Iconaque est bene picta et satis decens.

Cancellisque saltem lignis muniatur.

Provideaturque de duobus camdelabris ex auricalco.

De tellaque ad coherendam pulverem mensae altaris provideatur.

Fenestrallaque augeatur pro conservandis urceolis ad formam prescriptam.

Altare sancti Iacinti est debitae mensurae et est sine petra sacrata.

Tabellaque sacrata [= *secreta*] misse continentia.

brûlée dans la maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

Le sacraire est absolument indécent, sans serrure ni clef.

Que le maître autel soit augmenté à l'avant en largeur de douze pouces et que le marchepied de l'autel entoure [les côtés] de l'autel sur seize pouces.

La table de l'autel, à ce qu'on dit, est consacrée : comme elle est complètement nue, il mande qu'elle soit couverte d'une toile enduite de cire.

Qu'on se procure d'une toile de couleur verte pour protéger de la poussière la table de l'autel.

Que la niche pour conserver burettes et clochette à main soit augmentée et refaite à la norme par nous prescrite.

L'autel du très saint Rosaire est à la dimension requise.

Et le tableau est bien peint et assez décent.

Que cet autel soit muni de balustrades au moins de bois.

Qu'on le procure de deux candélabres de laiton.

Qu'on le procure d'une toile pour protéger de la poussière la table de l'autel.

Que la niche pour conserver les burettes soit augmentée à la norme prescrite.

L'autel de San Giacinto est à la dimension requise et il est sans pierre consacrée

et <sans> table des secrètes de la messe.

Caretque de tella ad cohercendam pulverem mense altaris.

[120v] De fenestraq[ue] pro concervandis urceolis provideatur.

Scabellumque ipsius altaris non est debitae mensurae, quod a parte anteriori augeatur per oncias octo et quod circumdet lattera ipsius altaris per oncias sexdecim.

Adsunt in dicta ecclesia multa sepulcra, que habent unum tantum tegementum.

Tectum est pluviosum.

Palium planetaque violaceis coloris provideatur.

Duoque vella eiusdem coloris [*vella est écrit au-dessus de mandilis rayé, eiusdem au-dessus de eodem rayé; coloris est corrigé sur colore*] pro sacro callice provideatur.

Confessionale affigatur figura Christi crucifixi.

Affigaturque casus reservati a sanctissimo domino nostro et oratio preparatoria ad confessionem.

[*rayé: Omni die pulsantur tres salutationes angelice*].

In meredie pulsaturque saluta[t]io angelica.

Semiterium est ante fores ecclesiae patens, in ipsoque adest arbor una olivarum, que (excindi) velli mandat.

Mandaturque quod fabricetur oratorium [p]opulo commodum in proprio

Il manque une toile pour protéger de la poussière la table de l'autel.

[120v] Qu'on se pourvoie d'une niche pour conserver les burettes.

Le marche-pied de cet autel n'est pas à la dimension requise : qu'il soit augmenté à l'avant de huit pouces et qu'il entoure les côtés de l'autel sur seize pouces.

Il y a de nombreux tombeaux dans l'église qui ont seulement un couvercle.

Le toit prend la pluie.

Qu'on se pourvoie d'un parement d'autel et d'une chasuble de couleur violette.

Qu'on se pourvoie aussi de deux voiles de cette même couleur pour le saint calice.

Que soit ajoutée au confessionnal la figure du Christ crucifié.

Que soient aussi ajoutés les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] et l'oraison préparatoire à la confession.

[*rayé* : Que soient sonnés trois Angélus chaque jour]

Que l'Angélus soit sonné à midi.

Le cimetière est devant les portes de l'église, ouvert, et il y a un olivier, dont il mande qu'il soit coupé.

Il est mandé d'aménager un oratoire commode pour le peuple au lieu

loco Aregni ad conservandum santissimum Eucharestiae sacramentum.

Supradicta ecclesia Aregni est omnino destituta caretque omnibus fere debitis ornamentis, ideo accusatur maxima inertia et negligentia supradicti plebani.

[121r] Die ea ubi supra

Visitatio oratorii confratrum sub titulo sancti Antonii loci de Aregno, quod oratorium est in propria parrochiali, quod omnino removeatur aliudque fabricetur alibi in loco congruo et commodiori.

In die Cene Domini de cetero levantur [*sic*] pedes confratribus, quod consuetum non erat.

Capitula ipsius confraternitatis intra sex menses a reverendissimo ordinario Alerianensi refformentur et confirmentur, alioquin dictis mensibus elapsis irrieta ac invallida esse declarat, quod de cetero sub constitutionibus a sancto Carolo Borromeo institutis millitent et observent.

[121v] Die ea paolo post in ecclesia beatae Mariae Avapezzae

Visitatio dicte ecclesiae parrochialis sub titulo sancte Mariae Avapezzae, cuius titularis est reverendus p(resbiter) Davit Georgii de loco Monticelli, cuius annui reddictus sunt scuta centum, possidet beneficium ab annis sex, anime

même d'Aregno pour conserver le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

La susdite église d'Aregno est complètement abandonnée et manque de presque tous les ornements requis, c'est pourquoi on dénonce l'inertie et la négligence du susdit piévan.

[121r] Même jour que plus haut.

Visite de l'oratoire des confrères, sous le titre de Sant'Antonio du lieu d'Aregno, lequel oratoire est dans l'église paroissiale : il faut absolument qu'il soit supprimé et qu'un autre soit fabriqué ailleurs dans un lieu adapté et plus commode.

Le jeudi de la Cène du Seigneur, que les confrères se lavent les pieds, ce qui n'était pas l'usage.

Que sous six mois les statuts de cette confrérie soit réformés et confirmés par le révérendissime ordinaire [évêque] d'Aleria, sans quoi, à l'issue des dits mois, il les déclare nuls et invalides ; à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et les observent.

[121v] Ce jour, peu après, dans l'église de la bienheureuse Marie d'Avapessa

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santa Maria d'Avapessa, dont est titulaire le révérend prêtre David Giorgi du lieu de Monticello, dont les revenus annuels sont de cent écus ; il possède le bénéfice depuis six ans ; cent

centum sexaginta.

In primis vixitavit sanctissimum Eucharestiae sacramentum, quod conservatur in pisside, cuius copula est argentea deaurata et in eius interiori parte non est substractum corporale.

Non habe[n]t conopium sed tegitur a quodam vello laneo vetusto.

In feria quinta Cena Domini fit sepulcrum, quod de cetero mandat in sacro calice et non in pisside conservare sacramentum.

Confessionale reconcinetur affigaturque figura Christi crucifixi casusque sanctissimo domino nostro reservati.

Baptisterio est lapideum ex marmore.

Acqua est satis clara, que innovatur [122r] tantummodo in sabbato sancto.

Ciborium est omnino nudum sine aliquo conopeo.

Provideatur de sudariolis mundis et albis pro usu baptismantium.

Olea sacra conservantur in vasis stanneis cum bursis ceriseis in quadam capsula ligneo, ubi conservantur alia pauca seperletia ecclesiastica, ubique conservantur claves ferreae tabernaculi et baptisterii.

Mandat quod stuppae quae inserviunt ad usum administrandi sacramentum extremae unctionis infirmis, non in propria domo sed ad ecclesiam defferatur et in sacrario comburentur.

soixante âmes.

En premier lieu il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide, dont la coupe est en argent dorée et à l'intérieur de laquelle il n'y a pas de corporal.

Il n'a pas de conopée mais est couvert d'un voile de laine vétuste.

Le jeudi de la Cène du Seigneur⁴², on fait le reposoir, *sepolcro*, mais il mande qu'à l'avenir le sacrement soit conservé dans le saint calice et non dans la pyxide.

Que le confessionnal soit réparé et que soit ajoutés la figure du Christ crucifié et les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape].

Le baptistère est en pierre de marbre.

L'eau est assez claire et elle est renouvelée [122r] seulement le samedi saint.

Le *ciborium* est complètement nu, sans quelque conopée.

Qu'on se pourvoie de serviettes propres et blanches pour les baptêmes.

Les saintes huiles sont conservées dans des vases d'étain avec des bourses de soie dans un coffret de bois, où sont conservés un petit nombre d'autres objets ecclésiastiques et les clefs en fer du tabernacle et du baptistère.

Il mande que l'étope qui sert lorsqu'on administre le sacrement de l'extrême onction ne soit plus brûlée dans la maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

⁴² Le Jeudi saint.

Sacrarium est maxime indecens atque sine cohoperculo et clavi.
 Aspersio acque benedictae fit tantum in prima dominica cuiusque mensis.
 Semiterium est ante fores ecclesie, et evellentur absindanturque septem
 olivarum arbores.

[122v] 1616 die ultima february in tertiis in ecclesia sancti Nicolai de Feliceto
 diocesis Aleriensis [*lire* Marianensis]

Visitatio ecclesie parochialis sub titulo sancti [*rayé* Andre] Nicolai dicti
 loci Feliciti, [*rayé* cuius rector est reverendus] cuius titulus plebaniae est sanctus
 Andreas, distans ab habitationibus per milliare.

Ecclesia est dirupta a memoria hominum, ibi non celebratur nec
 sepelliuntur mortui.

Plebanus est reverendus Iacobus a Regno a decem annis, ec[ta]tis
 quanq[uagin]ta, reddictus ultra sexcentas libras, animae numero 370 circa.

Et primo vixitavit sanctissimum sacramentum, quod servatur in pisside
 argentea cohoperta velo in tabernaculo inaurato cohoperto conopeo serico viridis
 coloris.

Clavis tabernaculi est aurata et sine cordula.

Intus vestito serico rubeo.

Clavis servatur in arca prope altare et huius clavis menet [*sic*] apud
 parrochum.

In Paschate non utuntur simgrafis ad cognoscendum qui

Le sacraire est extrêmement indécent et sans couvercle ni clef.
 L'aspersion d'eau bénite se fait seulement le premier dimanche du mois.
 Le cimetière est devant les portes de l'église et que soient arrachés et
 coupés les sept oliviers.

[122v] Le dernier jour de février 1616, à tierce dans l'église San Nicolao de
 Feliceto, du diocèse d'Aleria [*lire* : Mariana].

Visite de l'église paroissiale sous le titre de San Nicolao du dit lieu de
 Feliceto, dont le titre de la piévanie est Sant'Andrea, distante des habitations
 d'un mille.

L'église [de Sant'Andrea] est détruite, et de mémoire d'hommes, on n'y
 célèbre pas la messe, et on n'y ensevelit pas les morts.

Le piévan est le révérend Giacomo d'Aregno depuis dix ans, âgé de
 cinquante ans, revenu de plus de six cents livres, nombre d'âmes environ 370.

Et il a d'abord visité [dans l'église San Nicolao] le Très Saint Sacrement
 de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent couverte d'un voile
 dans le tabernacle doré couvert d'un conopée de soie de couleur verte.

La clef du tabernacle est dorée et sans cordon.

À l'intérieur il est tapissé de soie rouge.

La clef est conservée près de l'autel dans un coffre, dont la clef se trouve
 chez le curé.

À Pâques, le prêtre n'utilise pas de billets [de communion] pour connaître

communicaverint.

Statim post oblutionem offerunt panem sacerdoti.

In die Cene Domini sanctissimum sacramentum servatur in sacramento ostensorio, contra rubricas missalis romani.

Est alia pissis pro communicandis infirmis.

Ante communionem populi tenens sanctissimum sacramentum in manu interrogat eum an credat esse verum Deum natum ex Virgine [123r] et populus respondit credo.

In missis dat ad osculandum manipulum tam hominibus quam mulieribus.

Deest palium violatium, rubrum et album.

Unicus calis.

Deest planeta viridis coloris.

Icona est lacera.

Oleum ministratur a populo.

Cera pro missa ministratur a societate confratrum sancte Crucis.

Adest societas Corporis Christi cum suis bullis, sed parrochus non videt sua computa.

Fons baptismalis est marmoreus cum piramide et cancellis, sed non habet operculum.

Clavis manet apud parrochum in eadem capsula de qua supra.

ceux qui auront communié.

Aussitôt après l'ablution, ils offrent du pain au prêtre.

Le jour de la Cène du Seigneur, le Très Saint Sacrement est conservé dans un ostensor, contrairement aux rubriques du missel romain.

Il y a une autre pyxide pour la communion des malades.

Avant la communion du peuple, tenant le Très Saint Sacrement dans la main, il lui demande s'il croit que le vrai Dieu est né de la Vierge [123r] et le peuple répond : *Credo* (Je crois).

Pendant les messes il donne à embrasser le manipule tant aux hommes qu'aux femmes.

Il manque un parement d'autel violet, un rouge et un blanc.

Un unique calice.

Il manque une chasuble de couleur verte.

Le tableau est déchiré.

L'huile est fournie par le peuple.

La cire pour la messe est fournie par la compagnie des confrères de Santa Croce.

Il y a une compagnie du *Corpus Christi* avec ses bulles, mais le curé ne voit pas ses comptes.

Les fonts baptismaux sont en marbre avec une pyramide et balustrade, mais ils n'ont pas de couvercle.

La clef [des fonts baptismaux] se trouve chez le curé dans le même coffre

Olea sacra servantur in ipsa piramide in bursa serica.

Prope baptisterium est sacrarium sine cohoperculo.

Oleum infirmorum servatur in capsula de qua supra, et deffertur cum lumine.

Defferuntur arma in ecclesia.

Mulieres sequuntur mortuos deplorando.

In confessionale non est bulla *In Cena*.

Corporalia et amictus signo crucis muniantur.

In ecclesia sunt duo sepulcra et habent unum tantum lapidem.

Semiterium est patens brutum et sine muris.

In ipsa ecclesia est oratorium confratrum sancte Crucis.

[123v] Die 29 februarii

Visitatio ecclesiae parochialis sub titulo sancti Petri de Annesia plebaniae sancti Andreae de Feliceto diocesis Aleriensis, cuius rector reverendus Nicolaus de Feliceto, ectatis 32 annorum, benefit(ii) in decem annis, reddictus librarum ducentum quinquaginta computato (un) anno pro alio, anime numero 187.

que plus haut.

Les saintes huiles sont conservées dans la pyramide même, dans une bourse de soie.

Près du baptistère il y a un sacraire sans couvercle.

L'huile des malades est conservée dans le coffre mentionné plus haut et est porté avec un luminaire.

On porte des armes dans l'église.

Les femmes suivent les morts en pleurant.

Dans le confessionnal, il n'y a pas la bulle *In Cena*.

Que les corporaux et l'amict soient munis du signe de croix.

Dans l'église, il y a deux tombeaux et ils ont seulement une pierre [comme couvercle].

Le cimetière est ouvert aux bêtes, et sans murs.

Dans l'église, il y a un oratoire des confrères de Santa Croce.

[123v] Le 29 février

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santo Pietro de Nessa de la piévanie de Sant'Andrea de Feliceto du diocèse d'Aleria [lire Mariana], dont le recteur est le révérend Nicolao de Feliceto, âgé de 32 ans, un bénéfice qui, sur dix ans, donne d'une année sur l'autre un revenu annuel de deux cent cinquante livres, nombre d'âmes 187.

Et primo visitavit sanctissimum sacramentum quod servatur in tabernaculo inaurato parvo et indecenti cohoperto conopeo ser[i]co rubei coloris intus vestito serico rubbeo preter superiorem partem, in pisside argentea cohoperta velo in pisside argentea cohoperta velo.

Clavis servatur in arca prope altare et clavis arcae manet apud parrochum.

In Paschate non utitur singrafis ad cognoscendum qui communicarint.

Et post oblutionem a populo offertur panis.

In die Cena Domini sanctissimum sacramentum servatur in tabernaculo ostensorio in sepulcro.

Non est baldachinum.

Umbella intus non est vestita serico.

Est unica lanterna pro defferendo sanctissimum sacramentum egrotis.

Palia duo correaeum et nigrum.

Desunt plan[e]te albe et viridis coloris.

Corporalia et amictus non habent signum crucis.

In missa datur ad osculandum manipulum tam hominibus quam mulieribus.

In communicando populum interrogat an credant esse verum Deum natum ex Maria virgine [124r] et populus respondit credo.

Oleum ministratur a populo, cera a mulieribus Beatae Virginis, qui apud

Et il a d'abord visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans un tabernacle doré, petit et indécent, couvert d'un conopée de soie de couleur rouge ; tapissé à l'intérieur de soie rouge sauf la partie supérieure, dans une pyxide d'argent couverte d'un voile.

La clef est conservée dans un coffre près de l'autel et la clef du coffre se trouve chez le prêtre.

À Pâques, [le prêtre] n'utilise pas de billets pour connaître ceux qui auront communié.

Et après l'ablution, le pain est offert par le peuple.

Le jour de la Cène du Seigneur, le Très Saint Sacrement est conservé dans un ostensor pendant le reposoir, *sepulcro*.

Il n'y a pas de baldaquin.

L'ombrelle n'est pas tapissée de soie à l'intérieur.

Il y a une unique lanterne pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Il manque des chasubles, de couleurs blanche et verte.

Les corporaux et l'amict n'ont pas le signe de croix.

Pendant la messe, le manipule est donné à embrasser tant aux hommes qu'aux femmes.

Lors de la communion, il demande au peuple s'il croit que le vrai Dieu est né de la Vierge Marie [124r] et le peuple répond : *Credo*.

L'huile est fournie par le peuple, la cire par les femmes [de la compagnie]

se ipsam retinent et dant parrocho cum opus est.

Fons baptismalis est marmoreus cum sua piramide et cancellis, fons ipse con suo operculo et clavi, que manet in acra [lire *arca*] de qua supra.

Sacrarium a latere dextero in ecclesia quasi in medio.

Olea sacra servantur in armariolo a cornu destro altaris cohoperta velo.

Oleum infirmorum servatur in eadem armariolo in bursa, deffertur cum lumine ad infirmos.

Clavis armarioli manet in arca de qua supra.

In confessionale non est bulla *In Cena*.

Cimiterium patens brutis.

Mulieres secuntur mortuos deplorando.

In eadem ecclesia est societas confratrum sancte Crucis.

[124v] 1616 die prima mensis martii

Vis[it]atio ecclesie parochialis sancti Nicolai de Occhis diocesis Aleriensis.

[espace en blanc correspondant à 3 ou 4 lignes]

Altare non est debite mensurae.

Icon deformis et in [ea] est sanctus quidam qui arcu pulsat liram.

de la Bienheureuse Vierge qui la gardent chez elles et la donnent au curé quand il est besoin.

Les fonts baptismaux sont en marbre avec leur pyramide et balustrade ; les fonts : avec leur couvercle et la clef qui se trouve dans le coffre mentionné plus haut.

Sacraire à droite dans l'église, presque au milieu.

Les saintes huiles sont conservées dans une petite armoire à droite de l'autel couvertes d'un voile.

L'huile des malades est conservée dans la même petite armoire dans une bourse ; elle est portée avec un luminaire aux malades.

La clef de la petite armoire se trouve dans le coffre mentionné plus haut.

Dans le confessionnal, il n'y a pas la bulle *In Cena*.

Le cimetière est ouvert aux bêtes.

Les femmes suivent les morts en les pleurant.

Dans la même église, il y a une compagnie des confrères de Santa Croce.

[124v] 1^{er} mars 1616.

Visite de l'église paroissiale de San Nicolao d'Oci du diocèse d'Aleria.

[espace en blanc correspondant à 3 ou 4 lignes]

L'autel n'est pas à la dimension requise.

Le tableau est déformé et il y a un saint qui joue d'un instrument à corde

Pavimentum fractum et sepulcra in ea dirupta.	avec un archet. Le pavement est fracturé et les tombeaux y [=dans l'église] sont cassés.
Porta sine clavi.	Porte sans clef.
Non sunt capane.	Il n'y a pas de cloches.
Semiterium patens bruttis, plenum dumis et dumetis.	Cimetière ouvert aux bêtes, plein de ronces et de ronciers. Il y a un olivier.
Adest arbor olive.	Il n'y a pas de vase d'eau bénite.
Non est vas acque benedictae.	Est distante des habitations d'un mille.
Distat ad habitationibus per miliare.	Il y a messe seulement le jour de la San Nicolao.
Fit sacrum in ea die tantum sancti Nicolai.	À sa place sert l'église de l'Annonziata près des maisons, où il y a le Très Saint Sacrement, qui est conservé dans un tabernacle doré avec son conopée, tapissé à l'intérieur de soie, dans une pyxide d'argent couverte d'un voile.
Eius loco inservit ecclesia Annociatae prope domos, ubi adest sanctissimum sacramentum, quod servatur in tabernaculo inaurato con suo conopeo, intus vestito serico, in pisside argenta cohoperta velo.	La clef n'est pas dorée, elle se trouve dans le coffre, dont la clef est chez le curé.
Clavis non est inaurata, manet in arca, cuius clavis est apud parrochum.	La cire est fournie par le peuple, de même que l'huile.
Cera ministratur a populo, sicut et oleum.	[Le prêtre] n'utilise pas de billets à Pâques pour connaître ceux qui auront communié.
Non utitur simgrafis in Paschate ad cognoscendos qui communicarint.	Il n'y a pas d'ombrelle ni de baldaquin ni de voile pour porter le Très Saint Sacrement aux malades ; il y a une unique lanterne pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.
Non adest umbella neque baldachinum nec vellum pro defferendo sanctissimo sacramento infirmis, est unica lanterna pro defferendo sanctissimo sacramento ad egrotos.	Lors de la Cène du Seigneur, on fait le reposoir, <i>sepolcro</i> , au milieu de l'église et les fonts baptismaux eux-mêmes servent d'autel.
In Cena Domini fit sepulcrum in medio ecclesiae, et ipse fons baptismalis inservit pro altari.	

[125r] Datur ad deosculandum manipulum in missa tam hominibus quam mulieribus.

Fons baptismalis est prope parietem in medio ecclesiae, non habet cancellos neque piramidem, est male tutum clavi, que manet in arca de qua supra.

Olea sacra servantur in eadem arca, et in eadem oleum infirmorum [quod] deffertur ad infirmos sine lumine.

Non adest ulla societas.

[...]

[129v] [...] Die 19 dicti [*maii*]

Visitavit ecclesiam parochialem Sancti Nicolai Capelle de Iussano plebis Iussani, de qua est rector reverendus canonicus Iacobus Antonius Iudicellius ab annis undecim, aetatis suae annorum 40 et curae animarum 550 et annui redditus lib(rarum) 300.

Ecclesia e[st] noviter constructa in decenti forma.

Conservatur sanctissimum sacramentum in tabernaculo picto inaurato in pixide argentea decenti.

Ardet semper lampas expensis societatis sanctissimi Sacramenti erecta (*lire erectae*) in dicta parochiali.

Cerae altaris a societate mulierum.

[125r] Le manipule est donné à embrasser tant aux hommes qu'aux femmes pendant la messe.

Les fonts baptismaux sont près de la paroi au milieu de l'église ; ils n'ont pas de balustrade ni de pyramide ; ils sont mal fermés par une clef qui se trouve dans le coffre mentionné plus haut.

Les saintes huiles sont conservées dans le même coffre, et au même endroit l'huile des malades [qui] est portée aux malades sans luminaire.

Il n'y a aucune compagnie.

[...]

[129v] [...] 19 du dit [mai]

Visite de l'église paroissiale de San Nicolao de la Capella de Giussani de la *pieve* de Giussani, dont est recteur le révérend chanoine Giacomo Antonio Giudicelli depuis 11 ans, âgé de 40 ans, cure de 550 âmes et revenus annuels de 300 livres.

L'église est nouvellement construite à la norme qui convient.

Le Très Saint Sacrement est conservé dans un tabernacle peint doré dans une pyxide d'argent décente.

Une lampe brûle toujours aux frais de la compagnie du Très Saint Sacrement érigée en la dite paroisse.

Les cierges de l'autel [sont fournis] par la compagnie de femmes.

Habet tres conopeos pro tabernaculo.

Habet priscidem ostensoriam et duas piscides, unam parvam et unam magnam, duos calices cum patenis de ribulineis bene ornat(is), palia duo caracea [sic] inaurata et duo viridi coloris, planetas habet ad (numerum), deficit color violaceus, non habent unbellam.

Vasa oleorum conservantur de more sed in bursis decentibus.

[130r] Fons baptis(malis). Marmoreus rotundus cum conopeo (... ..) bene adaptatum.

Capella Sanctissimi Rosarii.

Nullos habet reditus et est decens.

Cemiterium novum (... ..) cepitum.

Die ea

Visitavit ecclesiam parochialem sub titulo Assumptionis Beatae Mariae Virginis de Piogiola eiusdem plebis, cuius est rector reverendus Bernardinus de Raphaldis, aetatis suae annorum 36, cura animarum 325 et annui reditus lib(rarum) 300.

Conservatur sanctissimum sacramentum, quod conservatur in pyxide argentea in tabernaculo ligneo inaurato intus non bene aptato, clavis inaurata

Il a trois conopées pour le tabernacle.

Il a un ostensor et deux pyxides, une petite et une grande, deux calices avec les patènes, bien ornées de tissu de lin, deux parements d'autel en soie dorés et deux de couleur verte ; il a des chasubles en (nombre) ; manque la couleur violette ; ils n'ont pas d'ombrelle.

Les vases des huiles sont conservés selon la coutume mais dans des bourses décentes.

[130r] Fonts baptis(maux). En marbre, ronds, avec conopée (... ..) bien adapté.

Chapelle du très saint Rosaire.

Elle n'a aucun revenu et est décente.

Cimetière neuf (... ..) clos.

Ce jour.

Il a visité l'église paroissiale sous le titre de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie de Pioggiola [Santa Maria Assunta] de cette *pieve*, dont est recteur le révérend Bernardino Raphaldi (ou Raffalli), âgé de 36 ans, cure de 325 âmes et revenus annuels de 300 livres.

Le Très Saint Sacrement est conservé, lequel est conservé dans une pyxide d'argent dans un tabernacle en bois doré, à l'intérieur mal ajusté ; la clé

cum floculo conservatur in arca cum aliis mobilibus.

Ardet semper lampas expensis comunitatis, cerae altaris a mulieribus.

Deosculatur manipulus, fit sepulcrum in hebdomada sancta, non habent unbelam sed baldachinum vetustum.

Duo calices cum patenis, una quarum fuit sconsacrata, missale vetustum.

Palia tria pro altare, coraminis unum, alium ciambelotti rubei et alium dobleti.

Planetas quatuor, deficit viridi coloris, de rebus lineis bene ornat(as).

Fons baptismalis. Est marmoreus rotundus, non habet coperturam conopeum quidem ligneum sine cancelis.

Vasa sacrorum oleorum. Conservantur in bursis in vase staneo in fenestrella prope alatare maius decenti.

Confession[al]e. In debita forma.

Cemiterium circum circa ecclesiam bene cepitum in forma (etc.)

Oratorium disciplinantium prope ecclesiam, decentem.

Adest reverendus Medorus de Piociola sacerdos sine cura.

[130v] Die ea

dorée avec un floc est conservée dans le coffre avec les autres biens mobiliers.

La lampe brûle toujours, aux frais de la communauté ; cire de l'autel [fournie] par les femmes.

Le manipule est embrassé, on fait le reposoir, *sepolcro*, la semaine sainte ; ils n'ont pas d'ombrelle mais un baldaquin vétuste.

Deux calices avec les patènes, dont l'une a été déconsacrée ; missel vétuste.

Trois parements pour l'autel, un de cuir, un de camelot⁴³ rouge et un de toile⁴⁴.

Quatre chasubles ; manque celle de couleur verte ; bien ornées de tissus de lin.

Fonts baptismaux. Ils sont de marbre, ronds ; ils n'ont pas de couvercle, un conopée de bois, sans balustrade.

Vases des saintes huiles. Elles sont conservées dans un vase d'étain dans une niche décente près du maître autel.

Confessionnal. À la norme requise.

Cimetière tout autour de l'église, bien clos, à la norme etc.

Oratoire des *Disciplinati* près de l'église, décent.

Est présent le révérend Medoro de Pioggiola, prêtre sans cure.

[130v] Ce jour.

⁴³ Grosse étoffe faite originellement de poils de chameau, puis de poils de chèvre seuls ou mêlés de laine, ou encore de laine quelquefois tissée sur une chaîne de soie.

⁴⁴ *Dobletus*, toile de coton et de lin mêlé.

Visitavit ecclesiam parochialem sub titulo sancti Salvatoris loci dello Musuleo, cuius est rector perpetuus, anexa plebanie Sancti Ioannis de Iossani, reverendus Antonpetrus (Cavalleraerice) [Cavalleracce] rector plebanus, etatis suae annorum 60, <curae> ab annis tribus plebanus rector et curae animarum 150, nullum habet redditum quia est dependens a plebania.

Conservatur sanctissimum sacramentum in tabernaculo ligneo deaurato in pixide argentea.

Ecclesia minatur totaliter ruina.

Lampas ardet, et cera altaris expensis mulierum societatis, calix unus cum patena, fons baptismalis est in forma sed in medio ecclesie, olea sancta conservantur in vase staneo cum bursis in arca lignea cum aliis bonis mobilibus prope altare, palium unum pani celesti coloris vetustum, planete due unam sete et aliam ciambeloti, missale vetustum.

Cemiterium. Est prope ecclesiam plebaniam sancti Ioannis distans per miliare a supradicta ecclesia, ubi corpora tumulantur.

Confessionale. Deficit bullas (et imago).

Visitavit ecclesiam plebaniam sancti Ioannis Baptistae, quae habet supradictam parochialem anexam et est plebanus predictus (Cavalacire)

Il a visité l'église sous le titre du San Salvatore du lieu de Mausoleo, annexe de la piévanie de San Giovanni [Battista] de Giussani, dont est recteur perpétuel le révérend Anton Pietro Cavalleracce⁴⁵, recteur piévan, âgé de 60 ans, recteur piévan depuis trois ans et cure de 150 âmes ; elle n'a pas de revenu car elle dépend de la piévanie.

Le Très Saint Sacrement est conservé dans un tabernacle de bois doré dans une pyxide d'argent.

L'église menace complètement ruine.

La lampe brûle, et la cire de l'autel, aux frais de la compagnie de femmes. Un calice avec la patène. Les fonts baptismaux sont à la norme mais au milieu de l'église. Les huiles saintes sont conservées dans un vase d'étain avec les bourses dans un coffre en bois avec les autres biens mobiliers près de l'autel. Un parement d'autel en tissu de couleur bleu vétuste ; deux chasubles, une de soie et l'autre de camelot ; missel vétuste.

Cimetière. Il est près de l'église piévane San Giovanni [Battista], distant d'un mille de la susdite église ; les corps y sont ensevelis.

Confessionnal. Il manque les bulles et la représentation [du Christ crucifié].

Il a visité l'église piévane de San Giovanni Battista, qui a comme annexe la paroisse susdite et le piévan est le susdit Cavalleracce. L'église est distante

⁴⁵ Cavalleracce est le nom d'un hameau aussi bien de Ville que de Canavaggia.

[Cavalleracce], ecclesia distat per miliare ab habitationibus, est vetusta satis, habet iconam cum suis tobaleis et crucem ac palium coreaceum, non conservatur sanctissimum sacramentum, baptisterium et vasa sacra, sed in superiori ecclesia dello Musuleo, dum ibi celebratur defferunt omnia ornamenta, est reditus annualis libr(arum) 400, in reliqu(...) habet onus scutorum 24 pensionis ann(uae) ad favorem reverendi Iulii de Puteo [del Pozzo].

[131r] Visitavit ecclesiam parochialem sub titulo sancti Chilici loci de Valica plebis Iussani, cuius est [rayé rector] vicarius amovibilis ex tenuitate reddituum reverendus Iudicellus quondam Andree de Fulcetto [Feliceto] ab annis duobus, etatis suae annorum 39, annui reditus libr(arum) 100 et curae animarum 173.

Conservatur ibidem sanctissimum sacramentum in tabernaculo picto deaurato in pixide argentea decenti, habet tabernaculum conopeum sericum, ardet lampas expensis comunitatis, candelae altaris a mulieribus societatis, non fit sepulcrum, non habet unbellam (minus ?) baldachinum, unica lanterna, calix unicus cum patena, duo pixides argenteas parvam et magnam, planetas tres albam doletti nigram et rubeam panni vetustas, palia duo unum coramineum et alterum veluti rubei de rebus lineis, missale vetustum.

d'un mille des habitations ; elle est assez vétuste. Elle a un tableau, avec ses nappes, la croix et un parement d'autel en cuir. Le Très Saint Sacrement n'est pas conservé ; baptistère et vases sacrés, mais dans l'église ci-dessus de Mausoleo, où quand il y a célébration, ils portent tous les ornements. Le revenu annuel est de 400 livres, pour le reste, elle a une charge de 24 écus de pension annuelle en faveur du révérend Giulio del Pozzo.

[131r] Il a visité l'église paroissiale sous le titre de San Quilico du lieu de Vallica de la *pieve* de Giussani, dont le [rayé rector] vicaire amovible, à cause de la modicité des revenus, est le révérend Giudicello de feu Andrea de [Feliceto] depuis deux ans, âgé de 39 ans, revenus annuels de 100 livres et cure de 173 âmes.

Le Très Saint Sacrement y est conservé dans un tabernacle doré peint, dans une pyxide d'argent décente ; le tabernacle a un conopée de soie ; la lampe brûle aux frais de la communauté ; les chandelles de l'autel [sont fournies] par les femmes de la compagnie. On ne fait pas le reposoir, *sepolcro*. Il n'y a pas d'ombrelle [ni] de baldaquin ; une unique lanterne ; un unique calice avec la patène ; deux pyxidess d'argent, une petite et une grande ; trois chasubles – une blanche de toile⁴⁶, une noire et une rouge, de tissu – vétustes ; deux parements d'autel, l'un en cuir et l'autre en velours rouge [orné] de tissus de lin ; missel vétuste.

⁴⁶ *Dobletus*, toile de coton et de lin mêlé.

Baptisterium. Est marmoreus rotundus (*lire* marmoreum rotundum)
conopeo ligneo ornatum.

Vasa<sa> sacrorum oleorum. In fenestrella a parte evangelii conservantur
sub clave.

Clavis tabernaculi ferrea sine floculo.

Confessionale non habet casus.

Cemiterium circa ecclesiam bene cepitum.

Baptistère. Il est en marbre, rond, orné d'un conopée de bois.

Vases des saintes huiles. Ils sont conservés dans la niche du côté de
l'Évangile sous clef.

Clef du tabernacle en fer sans flocl.

Le confessionnal n'a pas les cas [réservés].

Le cimetière autour de l'église bien clos.